

PARUTION

Le présent Bulletin paraît actuellement à raison de 3 numéros par an : au début, au milieu et en fin d'année.

Le prix, pour les non-membres, est de Fr. 15.- l'exemplaire.

Les premiers fascicules parus peuvent être obtenus, au prix de Fr. 10.- l'exemplaire, auprès de M. Pierre-Arnold BOREL (adresse en page III de couverture).

SOMMAIRE

| | |
|---|-------|
| EDITORIAL | p. 2 |
| MESSAGE DU PRESIDENT | p. 3 |
| PROGRAMME DE L'ANNEE | p. 4 |
| PATRONYMES « PROFESSIONNELS » ISSUS D'ANCIENS METIERS | p. 5 |
| ORIGINE DU PATRONYME JACOT-GUILLARMOD | p. 8 |
| VISITE DES ARCHIVES DE L'ETAT DE NEUCHATEL | p. 9 |
| LISTE SOMMAIRE DES FICHIERS AUX ARCHIVES | p. 12 |
| LES FALLET EN PRUSSE-ORIENTALE | p. 13 |
| SORTIE DU 25 AVRIL 1998 AU LOCLE | p. 20 |
| LE CUL DES ROCHES - LA ROCHE AUX ECUSSENS | p. 28 |
| LE NOTAIRE BLAISE JUNOD VOUS PRESENTE SA FAMILLE | p. 33 |
| POESIES | p. 35 |
| 51° ET 52° REUNIONS DE LA FAMILLE BILLE | p. 37 |
| LIENS DE PARENTE | p. 38 |
| QUESTIONS ET REPONSES | p. 39 |
| MOUVEMENTS DES MEMBRES EN 1998 | p. 47 |
| DEMANDE D'ADHESION | p. 48 |

EDITORIAL

par Eric Nusslé

Le Bulletin n° 12 sort enfin ! A l'origine de ce retard, deux questions éclaircies lors de notre dernière assemblée générale. La première est une raison financière. Le coût du Bulletin - publication trop modeste pour être tirée de façon industrielle - est relativement élevé et certains membres du comité craignaient que trois publications annuelles ne grèvent notre budget. L'intérêt qu'il suscite auprès des membres - y compris celui de son nouveau « sponsor » - nous encourage vivement à sortir trois fascicules par an. La seconde raison est plus personnelle : votre rédacteur consacre beaucoup de temps à trouver des articles intéressants, puis à les retranscrire ; la plupart de nos correspondants nous transmettent des manuscrits difficiles à lire ou des textes dactylographiés. Vient ensuite l'insertion des illustrations, issues de photographies prises le plus souvent par ce même rédacteur ou tirées de ses archives. Il doit également prendre toutes dispositions pour éliminer erreurs et coquilles et s'assurer de son impression et de sa diffusion.

Il n'est pas souhaitable que notre Bulletin dépende d'une seule personne, problème déjà évoqué à plusieurs reprises par l'un des membres du comité, véritable conscience de notre association. Le contenu pourrait en effet s'appauvrir et la publication devenir aléatoire. Nous saisissons l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui pour vous réitérer notre désir de constituer un groupe de rédaction, composé de quelques membres qui accepteraient de se réunir une fois avant chaque parution pour en réaliser l'édition. Chacun pourrait y contribuer dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, dans le but d'assurer la production et le choix des textes et des illustrations, la mise en forme du fascicule, la correction des textes, les relations avec l'imprimeur, la mise sous pli et la distribution.

Certains membres contribuent déjà, de façon ponctuelle ou régulière, à la réalisation du Bulletin. Nous saisissons cette occasion pour les en remercier et leur demander de bien vouloir poursuivre cette activité bénévole, entourés de quelques nouveaux sociétaires qui sont priés de se mettre sans plus attendre en rapport avec l'auteur de ces lignes. L'élaboration du prochain Bulletin, qui paraîtra à la veille des vacances d'été, devrait en effet commencer rapidement et sa qualité, compte tenu de la forte augmentation de son prix au numéro, être augmentée de moitié au moins !

MESSAGE DU PRESIDENT

par Nicolas A. Junod

Chers membres et amis,

Après une année riche en conférences et sorties, nous avons eu l'agréable surprise de recevoir un don très important de la FONDATION DE FAMILLE DU MAIX-LIDOR¹, représentée par M. Emile Schneiter, afin « de nous éviter au cours des années à venir de parler de déficit ».

Ce don aussi généreux qu'inattendu a bien évidemment été accueilli avec toute la reconnaissance qu'il se doit par nos membres présents à notre assemblée générale en votant à l'unanimité une motion acceptant notre bienfaiteur en qualité de « membre à vie » de notre société.

M. Georges Fallet, après de nombreuses années en sa qualité de vérificateur des comptes de notre société, et désireux de poursuivre son activité au sein de notre comité, se concentrera désormais uniquement sur divers travaux pour ce dernier, ces deux fonctions ne pouvant être cumulées.

Je lui adresse ici mes remerciements pour son dévouement et son excellent travail de vérificateur, toujours accompli avec le plus grand sérieux.

Pour le remplacer, MM. P.-Y. Pièce et J.-M. Wavre ont été élus tacitement. Qu'ils soient également remerciés pour leur engagement en faveur de notre société.

Le programme de nos activités 1999 est publié dans ce Bulletin, Je me réjouis de vous retrouver lors des diverses rencontres et sorties, tout en vous rappelant que les conférences se tiennent dorénavant au Collège Numa-Droz à 19h30 et non plus 20h00, selon décision de l'assemblée générale du 19 janvier dernier.

Au plaisir de vous revoir prochainement, je vous adresse - une fois encore pour certains - mes meilleurs vœux de santé pour cette nouvelle année.

¹ Maix (meix, mex, mas) : domaine, ordinairement d'un seul tenant et avec maison sus assise [William Pierrehumbert, *Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse romand*]. Cette fondation, née à l'initiative de Paul-Arthur Schneiter, père du donateur et né au Maix-Lidor. Cette propriété est à cheval sur les deux côtés de la frontière et la partie suisse est sise sur le territoire de la commune du Cerneux-Péquignot (voir *Histoire des maix : Le Maix-Lidor ; Notice historique : Le Cerneux-Péquignot et CV de Paul-Arthur Schneiter-Jaillet*, déposés à la Bibliothèque de la SNG, au Locle (NdR).

PROGRAMME DE L'ANNEE

- Mardi 19 janvier 1999
20h00
Collège Numa-Droz
Assemblée générale
Conférence de M. Pierre-Yves Favez, du CVG :
Mythes des origines liés aux noms de famille.
- Mardi 16 mars 1999
19h30
Collège Numa-Droz
Conférence de M. Pierre-Arnold Borel :
Deux peintres neuchâtois :
Alexandre et Charles-Edouard CALAME.
- Mardi 13 avril 1999
19h30
Collège Numa-Droz
Conférence du Dr Bernard de Montmollin :
Les MONTMOLLIN et la révolution de 1848.
- Samedi 29 mai 1999
09h00
Abbaye de Saint-Jean (Gals)
Sortie de printemps (N. Junod / G. Hausmann)
Sur les traces des NEUCHÂTEL :
Gals : visite guidée de la prison de Saint-Jean, du musée, d'une partie du cloître et de l'église.
Le Landeron : bref tour de la vieille ville en compagnie de la Société bernoise de généalogie et d'héraldique, repas, exposé de M. Girard : Bourgeois, communiens - spécificités du Landeron.
Éventuellement : visite du château de Hasenburg.
- Mardi 28 septembre 1999
19h30
Collège Numa-Droz
Conférence de Mme Suzane Favre :
Ascendance FAVRE.
- Samedi 9 octobre 1999
09h00
Genève
Sortie d'automne (Jacques Portmann)
Archives de la République et Canton de Genève, repas, visite du centre des Mormons (LDS).
- Jeudi 11 novembre 1999
10h00 env.
Neuchâtel
Visite du Cercle généalogique de Mulhouse
Ce club alsacien effectue traditionnellement une sortie en Suisse le jour de l'armistice (E. Nusslé).
- Mardi 30 novembre
Réunion du Comité chez le président.
- Mardi 18 janvier 2000
19h30
Assemblée générale
Conférence (sujet à déterminer).

PATRONYMES « PROFESSIONNELS »
ISSUS D'ANCIENS MÉTIERS OU OFFICES

par Eric-André Klausner, historien

Même sans être des enfants de la balle, leurs porteurs les perpétuent par filiation.

Comme tout mot, les noms de famille ont une étymologie, c'est-à-dire une origine. Ces noms - qui servent à distinguer les lignées d'individus rattachés à un ascendant commun - sont appelés, en terminologie généalogique, des patronymes, du grec *πατερ*, le père et *ονομα*, le nom. L'étude des patronymes ressortit à l'onomastique ou science des noms propres, dont elle constitue l'une des deux subdivisions, l'anthroponymie ou analyse des noms de personnes, l'autre étant réservée aux toponymes ou noms de lieux.

La plupart des patronymes se sont formés, en Suisse romande, pendant les XVI^e et XVII^e siècles, sous l'influence des juristes et des humanistes de la Renaissance et avec la généralisation des registres paroissiaux d'état civil, relevant les baptêmes et les mariages puis, plus tard, les naissances et les décès. Ainsi que l'a rappelé Pierre Chessex dans *Origine des noms de personnes* (1946), « l'ancien surnom, devenu nom de famille, est maintenant le nom principal ; il l'a donc remporté définitivement sur le nom individuel, passé au rang secondaire de prénom ».

Si bon nombre de patronymes dérivent d'un nom de lieu : **Debrot**, **Dupasquier** (pâturage), **Delavy**, **Dessoulavy** (route, chemin), **Bugnon** (source), **Dumont**, **Dubied**, **Duvanel** (défilé ou sommet), **Miéville** (quartier au milieu d'une agglomération), **de Montmollin**, **Debrot**, etc. ; d'un prénom : **André**, **Charles**, **Jaques**, **Guillaume**, **Martin**, **Girard**, **Landry**, **Jeannet**, **Jeannin**, **Jeanneret**, etc. ; d'un sobriquet ; ou d'une particularité physique ou morale : **Gigandet** (géant), **Boiteux**, **Grisel** (gris), **Rosselet** (roux), **Béguin** (bègue), etc. ; d'une circonstance familiale : **Bastardoz** (bâtard), **Cousin**, **Besson** (jumeau), **Gendre**, etc. ; d'un nom d'animal : **Renard**, **Lesquereux** (écureuil), **Lièvre**, **Loup**, etc. ; d'un nom de végétal : **Biolley** (bouleau), **Fivaz** (sapin rouge), **Racine**, etc. ou d'un nom d'objet : **Breguet** (rouet à filer), **Grellet** (récipient en étain), **Lugeon**, **Godet**, etc., une importante série émane de la profession exercée ou de la charge remplie par un lointain aïeul. Ces patronymes, à travers

les siècles et les générations, ont sauvé de l'oubli des activités disparues ou des fonctions débaptisées, d'où leur intérêt historico-linguistique.

Découlent notamment de l'ancien métier d'un *pater familias* du Moyen-Âge ou des Temps modernes :

Barbier, Barbey (faiseur de barbe au rasoir à main, souvent aussi chirurgien) ;
Barillier, Barrelet (fabricant de barils) ;
Bor(r)el (bourelrier, faiseur de harnais, selles, sacs, courroies, etc.) ;
Bovet, Bovay, Bovey, Bouvier (bouvier, gardien ou conducteur de bœufs) ;
Carbonnier (faiseur de charbon de bois, marchand de charbon) ;
Chap(p)uis (charpentier, menuisier) ;
Cosandier, Cosandey (tailleur, couturier) ;
Courvoisier (cordonnier) ;
Escof(f)ier, Ecof(f)ey (tanneur, fabricant ou commerçant de cuir, cordonnier, bottier) ;
Fabri, Fabry, Faivre, Faury, Favarger, Favre (forgeron, maréchal-ferrant) ;
Ferrier (fondeur de fer, ferronnier, forgeron) ;
Grangier (métayer, fermier) ;
L'Eplattenier (scieur de long débitant une bille en *éplattons*, en madriers, poseur de planchers) ;
Magnin (chaudronnier-étameur ambulancier, drouineur, rémouleur) ;
Meystre (maître d'école) ;
Mojonnet, Mojonnier (gardien de *modgeon* ou *modzon*, de veaux et de genisses) ;
Monnier (meunier) ;
Patthey (chiffonnier, biffin, pattier) ;
Pellet, Pelletier, Pélissier (fourreur, travailleur ou vendeur de peaux) ;
Perrier, Perret (carrier, tailleur de pierres) ;
Porchet (éleveur de porcs) ;
Tisserand, Tissot (tisserand) ;
Virchaux (chaufournier, homme qui *vire*, qui brasse la chaux) ;

Quant aux patronymes conservant le souvenir d'un office ou d'une charge jadis tenus par un ancêtre, ce sont par exemple :

Banderet, Bandelier (banneret, porte-bannière d'une bourgeoisie, conducteur à la guerre et défenseur des droits des milices) ;
Bedeau (employé laïque chargé du service matériel et de l'ordre dans une église) ;
Chambrier (valet de chambre, chambellan) ;

Châtelain (officier du souverain rendant la justice civile et criminelle dans une circonscription du comté ou de la principauté) ;
Lavoier (avoué civil d'une personne, tuteur, curateur, mandataire) ;
Maire, Mairet, Mayor (officier de justice nommé par le prince et président le corps de jurés dans les diverses mairies et juridictions du pays) ;
Marguiller, Marillier (préposé à la sonnerie des cloches, sacristain, bedeau) ;
Messelier (garde-champêtre, brévard) ;
Me(s)tral (maître, officier dirigeant une juridiction moyenne ou inférieure) ;
Parlier (avocat, porte-parole d'une des parties impliquées dans un procès) ;
Piaget (péager, douanier) ;
Procureur (gérant des affaires d'un tiers, représentant d'autrui ou du ministère public en justice) ;
Prod'hon (gouverneur d'une commune, juré, expert chargé du contrôle de la maturité des raisins avant la levée du ban des vendanges).

Bibliographie :

William Pierrehumbert, « *Les anciens noms de professions à Neuchâtel* », dans *Musée neuchâtelois*, 1917, 145-161, 211-226 ;
 William Pierrehumbert, « *Les noms neuchâtelois de magistrats, fonctionnaires et employés* », dans *Musée neuchâtelois*, 1918, 152-158, 203-211 ; 1919, 53-68, 99-107, 205-224 ; 1920, 29-45, 72-79 ;
 William Pierrehumbert, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel 1926 ;
 Pierre Chessex, *Origine des noms de personnes*, Lausanne 1946 ;
 Albert Dauzat, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Paris 1980, 4^e édition.

ORIGINE DU PATRONYME JACOT-GUILLARMOD

par Eric Nusslé

Famille originaire de La Sagne, dans le canton de Neuchâtel, communière de La Chaux-de-Fonds et de La Ferrière BE, bourgeoise de Valangin. **Guillaume JACOT**, dit **Guillarmod**, épousa à La Sagne avant 1530 Anthoina SIMONIN, veuve de Pierre JEANRICHARD. Leur nombreuse descendance porte, depuis le début du XVI^e siècle, le patronyme de **JACOT-GUILLARMOD**.

Prénom à l'origine, le patronyme JACOT vient du Locle d'où il a essaimé dans les localités de La Sagne, Coffrane et Montmollin au Val-de-Ruz ainsi qu'à La Béroche. Outre les JACOT-GUILLARMOD, on distingue plusieurs branches de la souche JACOT du Locle : les familles JACOT-BARON et JACOT-DESCOMBES, les branches JACOT-DESCOMBES-DIT-GENDRE et JACOT-GENDRE, ainsi que les familles JACOT-DIT-MONTANDON et JACOT-PAREL.

Plusieurs descendants de **Guillaume JACOT** dit **Guillarmod** se sont distingués au cours de l'histoire. **Joseph** (1603-1698), officier au service de la France, de Venise, puis du Danemark, lieutenant-colonel d'un régiment de dragons et gouverneur de la forteresse de Nyborg (Fionie¹) ; **Guillaume** (1712-1807), notaire à La Chaux-de-Fonds ; **Charles** (1811-1868) prit part au mouvement de 1831 et devint conseiller d'Etat sans portefeuille, puis député au Grand Conseil ; **Jules** (1828-1889), peintre animalier, élève de Barthélemy Menn à Genève et de Charles Glayre à Paris ; **Charles** (1868-1925), ingénieur cartographe, professeur de topographie à l'Ecole militaire de Pékin, est l'auteur de plusieurs cartes de l'atlas Siegfried ; **Jules** (1868-1925), fils de Charles, le peintre, médecin à Corsier GE, Lignièrès NE et Prilly VD, alpiniste et explorateur, en particulier dans l'Himalaya ; et enfin **Robert**, né en 1918, sculpteur-métallier établi depuis peu à La Côte-aux-Fées et qui a hérité de ses ancêtres à la fois le sens artistique et la passion des voyages.

Les armoiries de la famille Jacot-Guillarmod de La Sagne se blasonnent : « de gueules au lion d'argent soutenu d'un mont de trois coupeaux de sinople », alors que celles de Neuchâtel « de gueules au dextrochèrè armé d'argent mouvant du flanc senestre tenant un badelaire du même et adextré d'un casse-tête du même ».

¹ Fionie : île du Danemark, entre la péninsule du Jutland et l'île sur laquelle est construite la ville de Copenhague : Sjaelland.

VISITE DES ARCHIVES DE L'ETAT DE NEUCHATEL LE 14 FEVRIER 1998

par Germain Hausmann

Présentes : 22 personnes

A 9 heures du matin, 22 membres de notre société se rassemblent dans la Salle Marie de Savoie au château de Neuchâtel. Tout d'abord, notre président présente en quelques mots notre hôte, M. de Tribolet, archiviste de l'Etat de Neuchâtel, qui nous fait aujourd'hui un honneur tout particulier. En effet, il nous reçoit un samedi matin, alors que, comme nous avons pu le constater en entrant, le château est fermé à double tour pendant le week-end. M. de Tribolet précise que seuls, les membres du Conseil d'Etat et quelques très hauts fonctionnaires, ont droit à avoir une clé. Lui-même ne fait pas partie de ces privilégiés et a dû demander le sésame pour nous ouvrir aujourd'hui.

Il nous décrit tout d'abord la magnifique salle dans laquelle nous nous trouvons. Celle-ci est dédiée à Marie de Savoie, l'épouse dès 1478 du comte Philippe de Hochberg, qui fit partie tout d'abord de la cour des ducs de Bourgogne, puis de celle du roi de France. C'est pourquoi cette pièce a subi une influence architecturale bourguignonne. Datent de cette époque les armes des Hochberg sur la cheminée. Des carreaux armoriés, du XV^e siècle, découverts en divers endroits du château, ont été réunis ici dans un angle du parquet. Par contre, le mobilier et l'éclairage sont résolument modernes, pour éviter de faire du faux vieux. Nos prédécesseurs n'ont pas eu le même souci, puisque le plafond, d'aspect assez ancien, n'est en fait qu'une reconstruction récente.

Attardons nous encore sur le tableau représentant en pied Jean-Pierre Chambrier d'Oleyres (1753-1822), qui fut le seul gouverneur de la principauté de Neuchâtel originaire de notre canton. En effet, le roi de Prusse, comme c'était la coutume alors, ne nommait pour le représenter à Neuchâtel que des étrangers à la Principauté, le plus souvent des huguenots réfugiés à Berlin, mais aussi quelques Prussiens.

Mais passons maintenant aux Archives. Elles sont situées au château de Neuchâtel, porte n° 4, en sous-sol par rapport à la cour. Cet emplacement, charmant par son environnement architectural, comporte cependant quelques inconvénients, le principal étant le manque de place. L'année dernière, ce service recevait en moyenne 12-13 lecteurs par jour. Cette fréquentation est tout à fait normale par rapport au nombre d'habitants de notre canton. Cependant, à cause de l'exiguïté des lieux, seules, 10 places de travail sont prévues pour les accueillir. En jour d'affluence, certains lecteurs, arrivés en cours de journée, ne peuvent être servis, car on ne sait où les placer. Ce manque de place se retrouve dans les lieux où sont entreposés les documents. Certaines séries commencent à se trouver à l'étroit dans leurs rayonnages et ne peuvent plus s'étendre.

Il convient aussi de s'interroger sur le rôle de l'archiviste. Pour beaucoup de gens, ce personnage ne sert qu'à conserver de vieux parchemins, des documents poussiéreux sans utilité immédiate, bref, gère une sorte de musée. Il faut lutter contre cette image muséographique du métier. Au contraire, l'archiviste doit suivre l'actualité et être en rapport constant avec les autres services de l'Etat. Son rôle consiste principalement à éviter à ce que des documents pourrissent dans les greniers, ne soient détruits lors de déménagements, ne disparaissent pour des problèmes juridiques (par exemple qu'on élimine des pièces simplement « parce qu'est écoulé le délai légal de conservation de 10 ans »). La récente affaire des fonds juifs en déshérence a montré à quel point des destructions massives et peu soignées de l'Histoire peuvent être dommageables à un Etat, tant du point de vue de son image de marque que de ses finances. L'introduction de l'informatique pose aussi de nombreux problèmes de conservation, tant du point de vue juridique (ce point est désormais réglé à Neuchâtel) qu'à propos du support matériel portant l'information. L'archiviste doit en fait veiller à ce que les générations futures puissent garder un souvenir tangible de notre temps. Sa tâche de gardien de la mémoire est d'autant plus importante que, par l'apparition de nouvelles techniques et une certaine américanisation de notre société, la conscience historique se perd dans notre pays.

Mais il est temps de visiter les Archives de l'Etat. Nous descendons d'un étage pour nous trouver à la réception. C'est là que le nouvel arrivant doit s'inscrire, c'est aussi là qu'il demande les divers inventaires des archives. Ceux-ci sont fort nombreux, ils donnent par exemple la liste des registres paroissiaux, des reconnaissances de biens, des rentiers, des registres notariés, etc. Ils font même l'analyse de certains documents précieux (par exemple la liste des noms de famille apparaissant dans les extentes du XIV^e siècle).

Puis le lecteur descendra dans la salle de lecture où il consultera les documents qu'il a commandés. Généralement, le généalogiste commence par recourir aux registres d'état civil. Rappelons cependant au novice qu'il ne verra pas les plus récents s'il ne possède pas une autorisation délivrée par le Département de justice. En outre, les registres paroissiaux antérieurs à 1852/1854 ne sont pas consultables, afin d'éviter qu'ils ne soient détériorés par de trop fréquentes manipulations. Il conviendra aux lecteurs qui s'occupent de ces périodes, de visionner leur copie sur microfilms.

Le généalogiste peut aussi consulter le fichier d'état civil. En effet, les archivistes de l'Etat et leur aides ont constitué au cours de ce siècle un remarquable fichier, rassemblant l'ensemble des faits d'état civil qui se trouvent dans les registres paroissiaux, complété par des notes biographiques tirées de registres notariés, de manuels de justice, des manuels du Conseil d'Etat, etc. Ces fiches, classées par ordre alphabétique puis, pour un même personnage, par ordre chronologique, donnent une foule de renseignements sur la majorité de la population neuchâteloise entre 1650 et 1850. Elles couvrent aussi les autres périodes de notre histoire, de façon moins systématique cependant. A côté de ce fichier général, se trouvent des fichiers thématiques, consacrés par exemple aux agrégations, aux pasteurs neuchâtelois, aux officiers de la Principauté, aux Neuchâtelois de l'étranger, etc. Une liste que nous mettons en annexe de ce procès-verbal vous permettra d'en entrevoir la richesse.

Lorsque les registres paroissiaux manquent, on doit recourir à un autre type de source : les reconnaissances de biens, qui généralement permettent de faire remonter nos généalogies jusque vers 1500. N'oubliez pas en outre que les rentiers peuvent à certaines occasions dénouer des situations confuses et embrouillées. Mais, notre travail ne consiste pas seulement à aligner des générations, à reconstituer des familles. Il s'agit pour nous aussi de donner un peu de corps à une simple énumération de noms et de dates. Pour ce faire, il convient tout d'abord de consulter les « Dossiers particuliers ». Chaque famille neuchâteloise a le sien. On y trouve un peu de tout : des coupures de presse, des esquisses généalogiques, des actes d'état civil, certaines fois des parchemins, bref une mine de renseignements toujours utiles. Dans des domaines plus précis, le chercheur qui veut savoir où résidait son ancêtre, peut chercher dans les registres de l'Assurance contre l'incendie (depuis 1812). S'il a du temps, il compulsera avec bonheur les registres notariés d'où il tirera de nombreux renseignements biographiques. Les registres de passeports lui permettront de connaître la date d'émigration de son parent, etc. Bref, les Archives de l'Etat sont une source inépuisable pour tout généalogiste curieux.

Au travers de ce bref exposé, nous avons voulu esquisser à très gros traits les possibilités de recherches dans notre dépôt. Nous espérons que cette brève introduction vous aura permis de mieux connaître notre service, notre tâche et nos difficultés.

Cette visite s'est terminée au douzième coup de midi.

LISTE SOMMAIRE DES FICHIERS AUX ARCHIVES DE L'ETAT DE NEUCHATEL

| | |
|--|--------------|
| Agrégations | 04 cassettes |
| Archives anciennes | 36 " |
| Articles historiques, biographies + iconographie | 24 " |
| Biographies neuchâteloises | 01 " |
| Chapitre collégial | 02 " |
| Diplomates | 01 " |
| Etat civil | 713 " |
| Etrangers | 03 " |
| Familles féodales | 03 " |
| Fiefs | 01 " |
| Répertoire du notaire P. de La Haye | 01 " |
| Héraldique | 05 " |
| Lettres d'origine | 07 " |
| Matières diverses (enfants trouvés, prénoms rares) | 19 " |
| Médecins | 03 " |
| Militaires | 02 " |
| Missives (1473-1856) | 04 " |
| Naturalisations | 05 " |
| Neuchâtelois à l'étranger | 05 " |
| Pasteurs | 01 " |
| Missionnaires | 02 " |
| Professions de l'Etat | 05 " |
| Professions diverses | 05 " |
| Emigrés français | 02 " |
| Réfugiés français (XVI ^e -XIX ^e siècles) | 01 " |
| Régents d'école | 04 " |
| Service étranger | 01 " |
| Visiteurs étrangers à Neuchâtel | 01 " |

LES FALLET EN PRUSSE-ORIENTALE

par **Georges Fallet**
(résumé de **Germain Hausmann**)

Présentes : 23 personnes.

Maintenant que le secrétaire aux verbaux est arrivé, nous pouvons commencer : M. FALLET nous présente d'abord les sources qu'il a utilisées. Son essai généalogique est essentiellement basé sur des documents conservés aux Archives de l'Etat de Neuchâtel, en particulier sur des notes provenant du carton 13 du Fonds Marius FALLET, alors que d'autres renseignements proviennent des Archives cantonales vaudoises.

Cette conférence traite aujourd'hui de la branche aînée de toute la famille FALLET. Il convenait donc de s'y attarder, même si le droit d'aînesse n'a jamais existé dans nos contrées. Les données recueillies sur cette lignée prussienne ne suffisant pas à remplir une heure et demie d'entretien, notre conférencier nous entraînera aussi sur la Riviera vaudoise, à Vevey plus précisément, ainsi qu'à Montbéliard.

Pierre FALLET dit Tissot obtient le 11 juin 1542 le statut alors envié de bourgeois amodéré de Valangin. Il a un fils, **Guillaume**, et un petit-fils, **Jacques**. Ce dernier, déjà l'aîné de la famille, reconnaît ses biens en 1598. Il laisse au moins un fils, **Moïse**, cité dès 1612, et un petit-fils, **Abraham**.

Cet **Abraham** (mort avant le 11 novembre 1674) est l'ancêtre des branches dont nous parlerons aujourd'hui. Il épouse vers 1647 Susanne MEYRAT, de Saint-Imier, d'où proviennent pour le moins 3 fils et une fille : (A) **Jean**, (B) **Abraham**, dont nous reparlerons ci-dessous, (C) **Marguerite**, qui n'est citée que dans un acte de partage de ses neveux le 27 décembre 1704. Tout laisse supposer que celle-ci, restée en indivision avec ses frères et neveux, s'est dévouée jusqu'alors au bien de la famille. Quant au cadet, (D) **David** (mort avant 1701), il épouse en 1684 (son traité de mariage date du 18 janvier) Ester VUILLEMIN, de Renan. Deux fils au moins sont nés de ce couple : **Abraham** (baptisé à Renan le 15 décembre 1684, mort avant 1701) et **Jean** (mort au siège de Landau le 23 octobre 1703), qui a fait l'objet d'une précédente conférence¹.

¹ Voir procès-verbaux du 30 novembre 1995.

Mais revenons à l'aîné : (A) **Jean** (mort avant 1701). Il est copropriétaire avec son frère Abraham d'un domaine à l'Embossu sur la Montagne de l'Envers de Renan, puis propriétaire individuel de trois parcelles au Pâquier, selon sa reconnaissance du 23 mars 1697. Dans un rôle établi le 5 mars 1697, il doit s'acquitter de six charrois pour la reconstruction du temple de Dombresson, soit juste à mi-chemin entre un minimum fixé à un demi-charroi et un maximum à 12 charrois. Sa fortune est donc sans doute, elle aussi, moyenne. Il épouse vers 1676 Jeanne L'EPEE, dont il a trois enfants : **David** et **Abraham**, cités dans les deux testaments successifs de Jean FALLET en 1701 et 1702, ainsi que **Susanne Marie**, mentionnée en 1701, mais non en 1702, ce qui laisse supposer qu'elle est décédée entre ces deux dates. La destinée de ces trois enfants est par ailleurs inconnue.

Passons maintenant au frère puîné, (B) **Abraham** (baptisé à Saint-Imier le 9 janvier 1648, mort avant le 29 avril 1696). Il exerce la profession de maître-tailleur. Le 11 novembre 1674, devant le notaire Elie Desaulles, il acquiert avec son frère Jean un pré sur la Montagne de l'Envers de Renan. Il épouse en 1681 Susanne MEYRAT, de Saint-Imier, qui mourra à 103 ans sans doute en 1764. Elle était la fille de Jacob MEYRAT le Vieux (mort après le 2 avril 1715) et de Marguerite MARCHAND, propriétaires à la Fin des Longines. De ce couple sont issus 5 fils et 2 filles : 1) **Abraham**, 2) **Jacob**, 3) **David**, 4) **Isaac**, 5) **Susanne** (inhumée? à Dombresson le 26 juillet 1735), tailleuse, qui épouse sans doute en dehors de la Principauté de Neuchâtel le maître-tailleur d'habits David ROBERT, du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Renan, 6) **Pierre** et 7) **Marguerite** (baptisée à Dombresson le 4 avril 1694, inhumée à Serrières le 4 septembre 1775), qui épouse à Neuchâtel le 11 août 1725 Daniel LEUBA, boutonnié à Neuchâtel. Dans les paragraphes qui suivent, nous nous attarderons successivement sur chacun des fils de ce couple.

Tout d'abord, voyons la destinée de l'aîné, (1) **Abraham** (sans doute né à Renan vers 1682). D'abord cordonnier, puis maître-tailleur au Côté sur Dombresson, il s'installe ensuite à Saint-Imier. Le 22 janvier 1710, il épouse Marie Madeleine DIACON (baptisée ? à Dombresson le 29 décembre 1667), de Dombresson. En date du 18 mai 1722, il acquiert devant le notaire Joseph Cordier un moulin près de Villiers au lieu-dit le Champé. Une année plus tard, le 4 octobre 1723, devant le même notaire, il le revendra à Henri Elzingre. Cela est intéressant, car ce bâtiment a fait l'objet d'une de nos précédentes causeries consacrées au moulin de la Charrière¹ Puis, **Abraham** disparaît de nos sources. Sans doute émigre-t-il en Prusse-Orientale en 1734, suivi de sa femme et de ses enfants, **Charles** (baptisé à Dombresson le 6 juillet 1710), **Susanne Marguerite**

(baptisée à Dombresson le 13 avril 1712), **Marianne** (baptisée à Dombresson le 24 juin 1714, morte jeune), **Anne Catherine** (baptisée à Dombresson le 9 août 1716), **Françoise Marie** (baptisée à Dombresson le 26 décembre 1717), **Marie Magdelaine** (baptisée à Dombresson le 25 février 1720), **Marguerite** (baptisée à Dombresson le 16 novembre 1721), **Sara** (baptisée à Dombresson le 6 décembre 1722, sans doute morte jeune), **Louise Marie** (baptisée à Dombresson le 26 décembre 1723, morte sans doute jeune) et **Marie Esabeau** (baptisée à Dombresson le 26 janvier 1727, morte probablement jeune). Cependant, nous n'avons aucun renseignement sur sa descendance.

Puis vient (2) **Jacob** (né le 26 mars 1683, baptisé à Renan). En 1699, il est engagé comme apprenti auprès du maître-cordonnier et bourrelier David Amezdroz. Cependant, cette carrière manuelle ne lui plaît pas. Instituteur à l'âge adulte, il enseigne sans doute à Villiers de 1741 à 1747. Il épouse à Dombresson le 17 septembre 1709 Françoise BENVARD, alors établie au Pâquier, mais issue d'une famille originaire de la principauté de Montbéliard. Aussi, ledit **Jacob** alla s'établir dans cette région, où il a laissé une nombreuse descendance. Ses enfants se nomment **Jean Georges** (né ? à Montbéliard le 25 janvier 1713), **Marguerite** (née ? le 26 mars 1714), **Jacob** (né ? le 9 avril 1715), **Marie Madeleine** (née ? le 18 octobre 1716), **Elisabeth Catherine** (née ? le 21 novembre 1717), **Gabriel** (né ? le 9 juillet 1719), **Elisabeth Marguerite** (née ? le 19 novembre 1720), **Louis** (né ? le 10 novembre 1721), **Jacques** (né ? le 11 juin 1723), **Marguerite** (née ? le 17 décembre 1724), **Georges David** (né ? le 19 mars 1726), **Jacques Christophe** (né ? le 23 mars 1727), **Charlotte Léopoldine** (née ? le 9 décembre 1728), **Anne Catherine** (née ? le 31 décembre 1729, sans doute communiant à Dombresson en 1747), **Léopold Eberhard** (né ? le 15 juin 1732), **Françoise Elisabeth** (née ? le 8 novembre 1733) et **Pierre** (né ? le 19 septembre 1735). A la fin du XIX^e siècle, deux membres de cette lignée émigrent aux Etats-Unis d'Amérique.

Passons maintenant à la branche qui s'installa à Vevey. Son ancêtre se nomme (3) **David** (baptisé à Dombresson le 12 avril 1685, mort à Vevey le 14 janvier 1765). En 1704, ce personnage reçoit en partage la ferme familiale « gisant Derrière-Pertuis dit Sus L'Embossu » avec charge de payer de nombreuses dettes. Peut-être, ces obligations furent-elle trop pesantes, car, dès 1712, il réside à Vevey comme maître-boutonnié. En 1726, il semble être revenu dans le Val-de-Ruz, car, les 12 et 29 juillet de cette année, il passe deux contrats devant le notaire Joseph Cordier, le premier avec le maréchal-ferrant Samuel, fils de feu Jean Soguel, de Cernier, pour fourniture de crin de cheval. En échange il enseignera à l'épouse et au fils dudit Soguel le moyen de faire et de teindre des boutons de chapeaux en crin. Le deuxième est contracté avec

¹ Voir procès-verbal du 16 novembre 1996.

Isaac, fils de feu Isaac Perret, de Renan, qui devra monter pour lui un métier à faire les ceintures et les jarretières d'après un plan fourni par ledit **David FALLET**. Le 25 janvier 1707, il épouse à Dombresson Susanne SEMON, de Sonvilier (morte à l'âge de 84 ans le 14 janvier 1765, inhumée à Vevey), d'où 3 fils et 4 filles : - a) **Jean Louys** (baptisé à Dombresson le 18 octobre 1708, mort le 27 octobre 1780, inhumé à Vevey), maître-boutonnier à Vevey, se marie à Vevey en février 1732 avec Rose Marie CAILLER (morte à 68 ans le 5 décembre 1763, inhumée à Vevey), de Vevey, dont il a **Jeanne Antoinette** (née à Vevey le 6 janvier 1737, morte à Vevey le 17 mars 1798) qui, elle-même, épouse en un lieu et à une date inconnue Abraham Daniel DELAJOUX, bourgeois de Vevey. - b) **David** (baptisé à Dombresson le 23 février 1710, mort le 10 février 1790, inhumé à Vevey), son épouse se prénomme Anne Marie (morte à l'âge de 89 ans le 30 avril 1790, inhumée à Vevey), sans postérité connue. - c) **Jeanne Marguerite** (baptisée à Vevey en mars 1712). - d) **Marie Magdelaine** (baptisée à Vevey le 18 octobre 1713). - e) **Rose Marie** (baptisée à Vevey le 9 mars 1716). - f) **Françoise Elisabeth** (baptisée à Vevey le 12 janvier 1718, morte le 7 mai 1784, inhumée à Vevey), épouse de Louis DROZ. - g) **Jean Théophile** (baptisé à Vevey le 9 février 1721). Dans l'état actuel de la recherche, nous ne connaissons pas la destinée des enfants de cette branche veveysanne. A la génération suivante, cette lignée s'interrompt.

Revenons à Dombresson avec (4) **Isaac** (né vers 1686 [les registres paroissiaux de Dombresson étant alors fort lacunaires, on ne peut donner d'autres précisions] inhumé à Dombresson le 5 mars 1730). Il apprend le métier de tailleur auprès d'**Abraham**, son frère. En 1705, la Communauté de Dombresson lui délivre un acte d'origine et de bonnes moeurs pour répondre à son désir de se perfectionner dans son métier à l'étranger. Il revient ensuite au pays. Le 8 janvier 1726, il amodie de la Commune de Chézard-Saint-Martin pour 6 ans une maison sise à la montagne Dessus-Pertuis, dite aussi Derrière Pertuis ou la Balance. En contrepartie, il doit faire des pains d'un batz et avoir vin et victuailles pour fournir les passants. En 1729, il y réside toujours et définit par contrat les modalités d'une reconstruction partielle du bâtiment. Le 17 octobre 1719, il épouse à Dombresson Esabeau PETITPIERRE (baptisée le 19 décembre 1680, trouvée morte le 13 avril 1736 au haut du Sapet, alors qu'elle habitait au logis Sous Pertuis), qui, veuve, convolera en deuxième noces à Dombresson le 14 novembre 1730 avec Jean Louis MORTIER (1701-1779). Elle n'a eu aucune postérité de ses deux mariages.

Passons pour finir à (6) **Pierre**, le futur colon « prussien ». Au fait, vous le connaissez déjà, car notre conférencier avait évoqué sa destinée le 30 novembre

1995¹. Un décret de prise de corps avait été pris à son encontre, suite à une fausse signature pour obtenir un cautionnement. A part cet épisode, quelle fut la vie de notre petit « cosaque du Seyon » ? Sur le plan professionnel, il est d'abord connu chez nous comme cordonnier, puis, d'après les renseignements fournis par son descendant, Arthur FALLET, il aurait exercé le métier de boutonnier comme quelques-uns de ses frères et beaux-frères (cf. ci-dessus).

Il épouse à Dombresson le 13 novembre 1716 Susanne BUGNET, fille d'Isaac, de Sonvilier. Comme on retrouve le nom exact de cette épouse dans les données retrouvées en Allemagne (à une exception près où une lettre est modifiée), toute confusion est exclue. On ne peut donner aucune date précise à son émigration. En tout cas, le 8 juin 1733, il réside encore à Sonvilier, alors qu'il vend diverses portions de champs à Abraham Houriet. S'il est parti en Prusse, il n'a fait, fort probablement, que de suivre son frère **Abraham**. Son nouveau lieu de résidence, Gumbinen-Gusel (aujourd'hui Severnoje), est situé à environ 44 km à l'Est de Königsberg, sur la route conduisant à Kaunas, soit presque en Lituanie russe. Ce village appartient aujourd'hui à la partie de l'ancienne Prusse-Orientale occupée par les Soviétiques.

A propos de l'émigration de Neuchâtelois en ces contrées lointaines, voici quelques éléments qui l'expliquent². Entre 1708 et 1710, une violente épidémie de peste ravage la Prusse-Orientale et la Lituanie. Aussi, le souverain cherche-t-il à remplacer ces nombreuses pertes humaines par l'apport de nouveaux colons. Selon l'analyste Boyve, en février-mars 1712, deux cents familles provenant des terres de Gorgier, de Boudry, de Bevaix, du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers s'expatrient. Mais, en avril déjà, la moitié est rentrée dans le plus grand dénuement, ayant dû en plus des difficultés du voyage affronter les rigueurs de l'hiver. Voilà ce qui explique que, vingt ans plus tard, cette terre fait toujours l'objet de mouvements migratoires. En 1734, le nouvel arrivant y est accueilli par la sage administration du « père des colons », le comte et burgrave Alexandre de Dohna. Mais, outre des conditions matérielles et climatiques plus difficiles que chez nous, nos émigrés de religion réformée s'affrontent à une population autochtone appartenant à la foi luthérienne. Ces deux groupes auront de la peine à se mélanger. Une paroisse française est érigée à Jütsch en 1713, une autre à Gumbinnen en 1731, cette dernière citée ayant été fondée en 1724. Notons encore que, sur 103 noms neuchâtelois ayant fait partie de cette immigration, environ 55 subsistaient encore là-bas avant la Deuxième Guerre mondiale, dans 39 communes différentes. Aujourd'hui, évidemment, tous ces gens sont dispersés dans l'ensemble de l'Allemagne.

¹ Voir procès-verbal du 30 novembre 1995.

² D'après 3 articles parus dans *Musée neuchâtelois* 1931, p. 47-48 ; 1933, p. 168 ; 1934, p. 173-174.

Pierre FALLET et **Susanne BUGNET** ont plusieurs enfants : **Marie Magdelaine** (baptisée à Dombresson le 29 septembre 1720), **Susanne Marie** (baptisée à Dombresson le 4 avril 1723), **Jean-Pierre**, qui suivra, **Elisabeth Marguerite** (baptisée à Dombresson le 15 août 1728) et **Marianne** (baptisée à Dombresson le 30 décembre 1731).

En fait, seule, la destinée du garçon, **Jean-Pierre**, est connue. Né à Lignières le 2 juin 1726, il épouse à Gumbinnen le 8 décembre 1744 Marie Madeleine DUBOIS, fille de Jean-Jacques et de Marie Magdelaine ROBERT, elle-même d'origine neuchâteloise (du Locle). Ils ont au moins un fils, **Jean David**, né à Gumbinnen le 3 juin 1755, qui exerce la même profession que son père et que son grand-père, soit celle de boutonnier. Il quitte cependant son lieu de naissance pour s'installer quelques kilomètres plus loin, à Stallupönen (que nous croyons être aujourd'hui Lomovo).

Il a plusieurs enfants, dont **David** (né à Stallupönen le 15 novembre 1777). Alors que ce dernier effectue un tour de compagnonnage, il s'arrête à Kamenz en Saxe¹ en 1803. Conquis par la beauté des lieux, il y revient plus tard et se fait admettre en 1812 dans la Guilde des relieurs de la cité. Cette vision romantique, qui nous est rapportée par son descendant, Arthur, est peut-être véritable. Rappelons cependant que la Prusse-Orientale a toujours été une région frontalière soumise aux aléas de l'histoire, victime trop souvent de passages de troupes amies ou ennemies. Aussi, cette contrée fut rarement considérée comme un endroit attrayant pour s'y installer.

David a eu **Gustav Adolph** (né à Kamenz en Saxe le 7 novembre 1821), d'où est issu un autre **Gustav Adolph** (né à Kamenz le 29 juillet 1855), tous trois maîtres-relieurs à Kamenz. **Adolph Arthur**, fils du précédent, (né à Kamenz le 14 janvier 1889) dont il a déjà été question dans cet article, prend contact avec Marius Fallet en 1950. C'est de lui que provient la généalogie ci-dessus. Il a transformé l'atelier paternel de reliure en une maison de commerce d'articles de ménage en tous genres. Nous connaissons deux de ses fils, **Werner**, employé dans l'entreprise Zeiss-Ikon et **Karl Gerhard** (né à Kamenz le 30 avril 1923), fonctionnaire postal, d'où **Gerhard Christian** (né en 1952).

La Saxe étant dans la zone d'occupation soviétique, puis dans l'Allemagne de l'Est, les relations épistolaires ont été interrompues après 1950. Notre conférencier ne sait donc pas ce qu'il est advenu de cette lignée depuis lors, ni si

¹ **Kamenz** : Localité de Saxe. Le 21 août 1346, elle forma avec les cités de Bautzen, de Görlitz, de Lauban (aujourd'hui Luban en Pologne), de Löbau et de Zittau l'« Oberlausitzer Sechs Städte ». Cette région est peuplée, à côté d'Allemands d'ancienne immigration, de Sorabes, population slave autochtone. L'écrivain Gotthold Ephraïm Lessing (1729-1781) y est né.

d'autres Allemands descendent de ce **Pierre** qui émigra en Allemagne vers 1734¹.

La séance a été levée à 21 heures 30.



M. Georges Fallet, très à son aise aux Archives cantonales

(Photo E.N.)

¹ Grâce à Internet, notre président, M. Junod, a pu remettre à notre conférencier diverses adresses de FALLET vivant en Allemagne, dont certains habitent Kamenz. M. Georges Fallet leur écrivit et apprit qu'ils appartenaient bien à cette lignée. Une correspondance entre ces deux cousins est en cours.

PROCES-VERBAL DE NOTRE SORTIE DU 25 AVRIL 1998 AU LOCLE

par Germain Hausmann

Présentes : 25 personnes.

A 10 heures, tout le monde est fidèle au rendez-vous, devant les moulins souterrains du Locle. Une aimable guide qui va nous faire découvrir ces bâtiments peu ordinaires nous accueille à l'entrée.

Le Locle se trouve au milieu de la chaîne du Jura. Cette ville occupe une vallée fermée de tous côtés, qui n'a comme sortie qu'une sorte d'échancrure dans le rocher qui, par sa forme, a reçu le nom évocateur de Cul de Roches (nom changé pudiquement en Col des Roches au XIX^e siècle). En temps géologique, cette cuvette formait un lac jusqu'à ce que l'eau trouve un chemin souterrain pour accéder à la vallée du Doubs.



Entrée des moulins et du musée du Col des Roches
(Photo E.N.)

Vers 1150, la région du Locle est donnée aux chanoines de Fontaine-André, de l'ordre de Prémontré, pour y accélérer le défrichage. A l'époque, la région, fort peu peuplée, ne sert sans doute que de pâturage d'été. Cette dépression, pour autant qu'on puisse la décrire, comportait un petit lac (Le Locle signifie petit lac) d'où s'échappait une petite rivière, appelée le Bied, qui, après quelques méandres dans une zone marécageuse, allait se perdre dans une grotte. Dans cette cavité creusée par l'eau furent installés les moulins que nous allons visiter.

Si les premiers aménagements appartiennent aux frères Vuillemin, des Combes, vers 1549, le mérite d'avoir développé la partie souterraine revient à David Sandoz vers 1660. En 1692, les Sandoz font faillite. Le moulin passe de famille en famille jusqu'en 1840. Il appartient en ce temps-là à Jean Georges Eberlé qui fait construire les imposants bâtiments externes actuels. Il installe en outre à l'intérieur des rouages et aménagements modernes et performants pour l'époque. Cette installation doit s'arrêter en 1866, car l'eau est détournée pour produire de l'électricité. Les bâtiments sont réaménagés et serviront dès lors comme abattoir frontière. Quant à la grotte, elle devient un égout malodorant, un lieu où s'entassaient débris et immondices. En 1963, les abattoirs font place à une station de lavage de voitures. L'eau chimique qui s'écoule dans la grotte attaque la pierre, mais permet la décomposition des déchets antérieurs.

Dès les années 1950, des amateurs du passé rêvent de rendre vie à cet exemple de l'ingéniosité humaine. Aussi, le 21 juin 1973, 6 personnes pénètrent dans la cavité. Elles décident peu après de tenter une action de sauvetage. Bien vite, une Confrérie des meuniers du Col des Roches vient les épauler. Dès le 5 juillet suivant, chaque jeudi, un groupe de passionnés s'évertue à extraire de la cavité tous les déchets qu'elle contient, tâche dont on ne mesurait pas l'ampleur au début. Après bien des efforts, en 1987, les moulins sont enfin prêts pour recevoir des visiteurs.

Après cette introduction, notre guide nous invite à pénétrer dans la grotte elle-même. Elle contenait en période de pleine activité une scierie, deux moulins et une rebatte. L'eau, passant d'une roue à l'autre, donnait à chacune son énergie. Au fond, soit 32 mètres plus bas, le ruisseau se perdait dans une fente étroite pour rejoindre son cours naturel.

Au début de notre visite, nous entrons dans une sorte de bâtiment formé de trois étages et surmonté d'un toit. Quelle est l'utilité de ce toit dans une grotte ? Cela est dû à la porosité du calcaire qui laisse filtrer l'eau. Il « pleut » donc à

l'intérieur de la cavité. Il faut ainsi protéger de l'humidité les grains et la farine sortant trois étages plus bas.

Au pied de cet édifice se trouvait la scierie. Pour introduire des billes de bois complètes à l'intérieur de la montagne, les « scieurs » durent creuser *ex nihilo* un conduit à hauteur d'homme menant en pente douce de l'extérieur à la scie. Nous l'emprunterons pour ressortir à la fin de notre visite.

Tout au fond, se trouvait la plus grande roue de 6 mètres de diamètre. De là, l'eau s'écoulait par une petite faille. Il fallait faire attention à ce que ce passage ne se bouche pas. Une grille empêchait que de trop gros détritrus s'y engouffrent. Des enfants, car l'endroit est très étroit, étaient chargés de le curer périodiquement.

On imagine mal dans quelles conditions devaient travailler les meuniers. L'endroit était froid, humide. Le bruit des chutes d'eau et des rouages était assourdissant. Enfin, les travailleurs disposaient de moyen d'éclairage rudimentaire, les lampes à huile ne jetaient que des ombres fugaces sur les rochers. L'ambiance à l'intérieur de cette cavité devait être dantesque. Ces moulins furent souvent visités par des personnages célèbres. Certains écrivains (par exemple le célèbre conteur Andersen) en gardèrent un si vif souvenir qu'ils ont décrit les lieux dans quelques-uns de leurs écrits.



**Les généalogistes alsaciens semblent fascinés
par la démonstration de notre historien**
(Photo E.N.)

Quant à nous, heureux habitants du XX^e siècle, un sort favorable nous permet d'accomplir cette visite sans aucun de ces désagréments. Nous pouvons aller dîner en toute tranquillité d'âme dans le restaurant voisin. Cependant, comme il nous reste un peu de temps, en guise d'apéritif, notre président d'honneur, M. Pierre-Arnold Borel, nous emmène de l'autre côté du tunnel pour admirer le « Rocher des écussons » qui marque la frontière entre la Suisse et la France. Voici ce qu'en dit Jean Courvoisier dans son livre sur les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel : « Des commissaires ... en 1704 [y] firent sculpter les armes de Bourgogne et de Neuchâtel. ... Lors d'une nouvelle délimitation en 1766, on ajouta de part et d'autre les armes de Neuchâtel (chevrons sans pal) et du roi de France. Ces écus toujours visibles contre le rocher, au-dessus des dates 1766 et 1819, présentent la particularité d'utiliser une représentation archaïque des armes de Bourgogne, et pas celles de la Franche-Comté. »



Pause-repas avant la suite du programme
(Photo E.N.)

Après le repas, nous nous rendons en ville du Locle. Nous allons y visiter la bibliothèque municipale sous la direction de Pierre-Yves Tissot-Daguette, son bibliothécaire. Il s'agit d'une institution relativement modeste, ce qui ne l'empêche d'être assez ancienne. Sa création suit de peu celle de sa consœur de Neuchâtel.

En 1712, Jean-Pierre Girardet, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, s'en va en Prusse-Orientale. Il y restera 25 ans et y aura 6 enfants. Parmi ceux-ci, Samuel, de retour dans nos montagnes, se lance dès 1738 comme libraire-relieur au Locle. Alors que sa famille s'occupe de la boutique, il n'hésite pas à pratiquer le colportage dans les régions proches jusqu'au Jura et en Franche-Comté. Il s'essaie aussi à l'édition. Ces productions ne sont pas toujours d'un grand intérêt. Ainsi, il réunit dans un même volume les gravures bibliques faites par ses enfants, Abraham et Alexandre, alors à peine sortis de l'adolescence, mais ne peut éditer la bible correspondante¹. A côté de l'échoppe de livres, cette famille crée un cabinet littéraire, qui comptera au début du XIX^e siècle environ 3000 volumes. Ce fut la première bibliothèque de la région.

Parallèlement, Balthazar Lüthard, premier organiste du Locle, fait paraître dès 1806 une Feuille d'avis des Montagnes sur proposition d'un chapelier qui taquinait la muse, Philippe Courvoisier. Ce périodique ne comporte à l'origine que des avis au service des habitants du lieu, mais, peu à peu, la partie rédactionnelle augmente. Malheureusement, Lüthard est expulsé du canton en 1818. Courvoisier reprend en main l'affaire. Ce journal paraîtra sous sa férule jusqu'en 1867. Il fusionnera par la suite avec l'Impartial, autre création de la famille.

En 1830 enfin, pour fêter le 300^e anniversaire de la Réforme, les deux pasteurs du Locle, Messieurs Jean-François Daniel Andrié et Géliou, offrent une bibliothèque à leur paroisse. Elle connaît des débuts modestes (120 livres à l'origine), mais se montera petit à petit, en particulier grâce aux dons de personnalités locales dont les collections privées renferment certaines fois des raretés.

La Bibliothèque de Locle, qui comprend environ 43000 ouvrages, occupe depuis environ 15 ans les locaux actuels. Deux étages sont consacrés à la lecture publique, avec livres en libre accès, mais les caves et les greniers renferment de nombreux autres ouvrages rares ou pittoresques, que Monsieur Tissot se fait un plaisir de nous présenter.

¹ *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament représentée en 466 figures en taille douce*, avec deux cartes, Le Locle chez Samuel Girardet 1781; reprenant les gravures de ses enfants parues dans *La Sainte Bible qui contient le Vieux et le Nouveau Testament ...* par J.-F. Ostervald, Neuchâtel Société typographique 1779, 5^e éd.



M. P.-Y. Tissot-Daguette nous fait découvrir quelques trésors de la bibliothèque du Locle

(Photo E.N.)

Nous montons tout d'abord au troisième. Là se trouve le fonds ancien. Il s'agit pour notre hôte d'y rassembler tout ce qui concerne la Ville et le district du Locle. Sa quête n'est de loin pas terminée et il y emploie une partie de son énergie. Il a d'abord rassemblé pour nous des ouvrages écrits par des Loclois : Jean Gabus, Roger Favre, Louis Albert Zbinden, Bernard Liège, etc. Ici se trouve aussi le fonds T. Combe, femme de lettres fort connue même en dehors de nos frontières. Toutes ses oeuvres majeures sont ici conservées, bien entendu, mais aussi une quantité de brochures (par exemple des pamphlets contre l'alcoolisme, l'un des chevaux de bataille de notre écrivaine) comme sa correspondance (par exemple avec le peintre Paul Robert, le révolutionnaire James Guillaume ou l'écrivain Adolphe Ribaux, soit plus de 2500 lettres). A ce fonds, appartient aussi sa table de travail, de style Louis XIII.

Au passage, prenons le temps de nous extasier sur un grand ouvrage : les magnifiques lithographies d'Agassiz¹.

Passons maintenant au Fonds des manuscrits : voici le journal de Jacques Sandoz, perruquier et notaire (1693-1711), celui de Pierre Frédéric Droz dit l'Américain (récit de voyages, notes minéralogiques), de Jean-Jacques Huguenin (récit d'un voyage aux Antilles avec dessins).

Sur une autre table, se trouvent divers livres parlant du canton de Neuchâtel et de l'horlogerie. Voyons tout d'abord dans Matile la première mention du Locle², puis l'ouvrage de Horace Bénédicte de Saussure sur les Alpes³, enfin celui d'Huguenin sur les clochers neuchâtelois⁴.

Au quatrième étage se trouve le fonds d'origine de la bibliothèque, soit environ 8 000 livres : un Don Quichotte illustré⁵, traduction de Louis Viardot, avec les dessins de Gustave Doré, Paris 1863], un livre sur les monnaies d'Europe⁶, le dictionnaire de Bayle⁷, les célèbres gravures de Granville⁸.

Plus loin, nous pouvons admirer quelques-uns des livres les plus anciens de cette bibliothèque : un almanach prétendument de 1511⁹, un ouvrage d'Erasmus de 1523¹⁰, un traité du médecin Gabriel Fallope¹¹, une édition d'Ambroise Paré¹², autre célèbre thérapeute, une Bible allemande de 1530-1531 avec ais en bois et coins ferrés¹³. Le XVIII^e siècle n'est non plus absent. Prenons par exemple cet ouvrage d'Albert de Haller¹⁴, avec ses gravures originales coloriées par la suite.

¹ Louis Agassiz, *Histoire naturelle des poissons d'eau douce de l'Europe centrale*, Neuchâtel 1839.

² *Monuments de l'histoire de Neuchâtel ...* publiés par Georges Auguste Matile, Neuchâtel 1844, t. I, p. 13 : « Dazu die Gab Renolds von Wallendis und Wilhelms, sins Suns, ... die Tal von dem Locloz ».

³ Horace Bénédicte de Saussure, *Voyages dans les Alpes, précédés d'un essai sur l'histoire naturelle des environs de Genève*, Neuchâtel 1779.

⁴ Oscar Huguenin, *Les clochers neuchâtelois*, Neuchâtel 1891.

⁵ Miguel de Cervantes Saavedra, *L'ingénieux hidalgo Don Quichotte de La Manche*.

⁶ Jean Michel Benaven, *Le caissier italien ou l'art de connoître toutes les monnaies ...*, s.l. 1787.

⁷ Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, Amsterdam-Leyde-La Haye-Utrecht 1740, 5e éd.

⁸ *Vie privée et publique des animaux*, vignettes de J.-J. Granville, publié sous la direction de P. J. Stahl, avec la collaboration de Balzac, Benjamin Franklin, Alfred de Musset, George Sand, etc., Paris 1867.

⁹ *Calendrier et compost des Bergers* composé par le Berger de la Grande Montagne fort profitable à gens de tous estats, réformé selon le calendrier de feu nostre Saint Père, le pape Grégoire, année 1510. (NB. : Le pape Grégoire XIII (1502-1585) ayant réformé le calendrier en 1582, cet almanach n'a pu paraître en 1510, une note manuscrite en bas de page datant l'ouvrage de 1612, semble beaucoup plus crédible.)

¹⁰ Erasme, *D. Erasmi Roterodami paraphrasis in Evangelium secundum Joannem ...*, Bâle 1523.

¹¹ Gabriele Falloppio, *Gabrielis Falloppii Motinensis de medicatis aquis atque de fossilibus tractatus pulcherrimvs*, Venise 1619.

¹² Ambroise Paré, *Les oeuvres d'Ambroise Paré*, Lyon 1641.

¹³ L'absence de page de titre ne nous permet pas de donner une description bibliographique de cet ouvrage.

¹⁴ Albert de Haller, *Alberti v. Haller historia stirpium indigenarum Helvetiae inchoata*, Berne 1768.

Nous descendons ensuite au sous-sol où est entreposée une des collections les plus complètes de la Feuille d'avis des Montagnes. A propos de ce périodique, Monsieur Tissot nous raconte une anecdote. En 1845, son éditeur, voulant changer de presse, s'en va à Paris. Au cours de ce voyage, il est frappé par l'immense vogue des feuilletons dans les journaux de la capitale française. Pourquoi ne pas faire de même au Locle ? se dit-il. En conséquence, dès le 8 novembre 1845, il commence la publication du célèbre "comte de Monte-Cristo". Cette édition pirate a paru avant d'autres journaux plus prestigieux et lui a rapporté beaucoup de lecteurs et de nombreux nouveaux abonnements.

Nous nous arrêtons encore devant les rayonnages où est conservé le fonds que notre société a déposé à la Bibliothèque du Locle. Là, se trouvent nos archives, nos procès-verbaux et nos livres. Nous enjoignons toutes les personnes intéressées de venir les consulter ici au Locle. Un inventaire en a été fait et permettra à quiconque d'en connaître la richesse.

Nous remontons ensuite dans la salle de travail, excellente au demeurant : tous les usuels à proximité, des tables pour étudier, des atlas à profusion, et même un endroit de détente pour lire les journaux. Sur une table, est exposée une collection de dédicaces constituée par Charles Chautems. Dans certains volumes, nous remarquons les signatures de Ramuz, de Monique Saint-Héliar, de Marie Mauron, etc. Des discussions s'engagent ensuite entre nous, de petits groupes se forment qui, peu à peu, deviennent de plus en plus clairsemés. Chacun, en retournant dans ses pénates, pourra dire que la « petite » bibliothèque du Locle recèle des richesses insoupçonnées.

LE CUL DES ROCHES LA ROCHE AUX ECUSSENS

par Madeleine Jeanneret et Bernard Vuille

Au Cul des Roches ou Roche fendue ou encore Portes du Locle, on peut voir taillés dans le rocher quatre écussons dont le premier présente le dessin de l'Écusson neuchâtelois aux chevrons sans pal, le deuxième, les chevrons neuchâtelois dans leur présentation la plus connue, le troisième les armes de Bourgogne qui, pendant longtemps, ont posé une énigme aux historiens aussi bien quant à leur signification qu'à la date à laquelle elles ont été sculptées, puis le dernier portant trois Lys de France. Jean Courvoisier, dans ses *Monuments d'Art et d'Histoire*, a résolu le problème : « ... des commissaires établissant le tracé de la frontière en 1704, firent sculpter les armes de Bourgogne et de Neuchâtel (sur le rocher)... Lors d'une nouvelle délimitation, en 1766, on ajouta de part et d'autre des deux premières les armes de Neuchâtel (chevrons sans pal) et du roi de France¹.



La Roche aux Ecussons au Cul des Roches

(Photo R.J.)

¹ Jean Courvoisier : *Monuments d'Art et d'Histoire*, tome III, p. 276.

Il peut paraître douteux qu'on taillât encore les armes de la Bourgogne dans le Rocher du Cul des Roches en 1704, 26 ans après l'annexion de la Franche-Comté à la France par le traité de Nimègue en 1678. Ces armoiries sont si spécifiquement bourguignonnes qu'il est surprenant qu'elles aient été tolérées par le roi de France en 1704. (A moins que les Comtois aient saisi cette occasion pour lui lancer un défi, car ils étaient si opposés à cette domination qu'ils se faisaient enterrer la face contre terre afin de ne pas voir les Français !). On y reconnaît une croix de Saint-André, emblème de l'Ordre de la Toison d'or fondée en 1430 par Philippe le Bon, père du Téméraire) flanquée de deux briquets de Bourgogne. Ces briquets (petites pièces d'acier dont on se sert pour frapper le caillou et en faire jaillir la flamme) dont est composé le collier de la Toison d'Or, ont pour devise : « Ante ferit quam flamma micet », qui se traduit en vieux langage « il fiert avant que la flamme reluyse », c'est-à-dire que « heurter le duc, c'est l'enflammer »¹. Le duc Charles a introduit ces deux symboles dans ses armes, amplement représentées sur les gravures de l'époque. Après la mort de Charles en 1477, le comté de Bourgogne ou Franche-Comté est devenu propriété de l'Empire par le mariage de Marie (fille de Charles) avec Maximilien. Cet empereur, membre de l'Ordre de la Toison d'or, s'étant emparé de ses insignes et les ayant transmis par la suite à sa fille Marguerite (régente de Franche-Comté et d'autres états au nom de son neveu Charles Quint), il serait logique que l'Écusson de Bourgogne sculpté au Cul des Roches datât d'un premier acte de délimitation en 1524². Et pourtant, en examinant attentivement tous les traités passés avec les souverainetés voisines de Neuchâtel, on acquiert la certitude que ces Armoiries (celles du milieu du rocher s'entend) n'ont bien été sculptées qu'en 1704.

Pour donner une explication cohérente, il est utile très haut dans le temps, lorsque la notion de frontière n'était pas très nette. Comme le dit Eddy Bauer : « Somme toute, de Besançon et de Poligny d'une part et des rives de nos lacs d'autre part, tout se passe comme si les populations de Séquanie et d'Helvétie étaient montées graduellement à la rencontre les unes des autres³... Ce n'est qu'après l'an mil, quand les moines bénédictins eurent fondé le Prieuré de Morteau et que le Pays de Neuchâtel, devenu entité politique par l'établissement des comtes de Fenis (Vinelz) dans sa possession par l'Empereur Conrad le Salique, que des limites ont dû se dessiner, bien que la borne de Biaufonds (Borne des trois Evêchés), plantée à ce moment-là, a pu en avoir remplacé une autre datant de la formation des évêchés de Besançon, Bâle et Lausanne à la fin du IV^e siècle.

¹ *Revue française d'Héraldique et de Sigillographie* - 1938.

² Truchy de Varennes : *Le Prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Morteau* - Pièces justificatives V, p. CCIX.

³ Eddy Bauer : « *L'Histoire de nos frontières* » - Musée neuchâtelois 1949, p. 34.

En outre, dans les *Monuments* de Matile, on peut lire : « Sur un ancien plan, on voit le dessin d'une roche aux Convers, portant le millésime 1002. Cette roche qui sépare l'évêché de Lausanne de celui de Bâle et qui sert de limite entre l'Etat de Neuchâtel et celui de Berne, s'appelle encore aujourd'hui le « Roc de Mil-deux »¹.

Le premier traité de limitation connu entre le comté de Bourgogne et le comté de Neuchâtel a été conclu à Môtiers dans le Val-de-Travers le 2 septembre 1524² :

« ... assavoir que boisnes seront mises dois (dès) le haut des Portes du Locle vulgairement appelé La Roche fendue en tirant par le hault du coustel ainsy qu'il se circuit de jurain en ouverre jusques à haut de la montaigne estant auprès de la Fontaine Bernard, laquelle fontaine est dessus de la Chaulx au Juiffz, ... et dès ladite fontaine, tirant par le haut du crestot estant devers jurain desdictes chaulx jusques à la Fontaine Benoît, autrement anciennement des Charmettes, laquelle demeurera commune pour toutes parties et sera boynes et limittes des seigneuries de Bourgogne, Neufchastel et Travers... ». Il subsiste à cet endroit une ancienne borne portant sur une face les chevrons neuchâtelois et de l'autre côté l'écusson zougouin en l'honneur du bailli zougouin Oswald Toss, alors que la deuxième, la « boyne » aux armes de Bourgogne et de Neuchâtel, a disparu.

« ... Et doiz (dès) ladite Fontaine Benoît tendant aux Seignes et à la Brevainne jusques à la Chaulx des Estailières, y comprise la Chaux de Chevalley, le Cernil Mannerot, le Cernil Gardot, tous les prelz de Rousières et autres pièces estant dois (dès) illec tendans contre Morteau³... »

Il peut être tenu pour certain qu'à la suite de cet accord « boynes ont été mises dois (dès) le hault des Portes du Loucle... », mais on remarquera qu'il n'est aucunement question de sculpture dans le rocher. Par contre, les bornes mentionnées dans le traité ont bien été plantées et toutes dessinées sur les plans avec chevrons et croix de Saint-André.

Les premières années du XVII^e siècle virent se renouveler les contestations au sujet des limites de la Franche-Comté et des comtés de Neuchâtel et de Valangin. En 1704, l'intendant de Franche-Comté, M. de Bernage, délégua le président au présidial de Besançon, Pierre-Ignace Gilbert, pour reconnaître ces limites avec Samuel Chambrier, conseiller d'Etat et procureur général de la duchesse de Nemours, princesse souveraine de Neuchâtel et de Valangin.

Tous deux se transportèrent les 7 et 8 mai 1704 sur cette frontière. S'en référant aux traités des années 1524 et 1527, ils la suivirent depuis la Roche fendue jusqu'à la source de la Brévine et désignèrent dans leur traité les points par lesquels elle passe :

« 9 mai 1704 - Reconnaissance des limites entre la terre de Morteau et le comté de Neuchâtel¹ : ... scavoir qu'il sera mis une borne au lieu appelé Les Portes du Locle ou La Roche fendue, ... et dès ladite borne, il sera tiré par le haut du crotot, comme il se contourne du levant au couchant, de borne en borne anciennement plantées que nous avons trouvées existantes et en état, marquées d'une part des armes de Bourgogne et de l'autre d'icelles de Neuchâtel, jusqu'au dessus de la montagne qui est auprès de la Fontaine Bernard, où nous avons pareillement reconnu l'ancienne borne ... ».

Ce traité ayant été approuvé, ils revinrent le 5 août suivant surveiller la pose des bornes dans les parties où les anciennes n'avaient pas été retrouvées :

« 5 août 1704 - Acte de délimitation entre l'Etat de Neuchâtel et la Seigneurie de Morteau² (vérification à la suite du traité du 9 mai) ... pour planter des bornes en exécution du traité (du 9 mai). A l'ésfêt de quoi, nous (les commissaires) nous serions transportés ledit jour au haut des Portes du Locle, autrement à la Roche fendue, n'ayant pu faire planter une borne à raison des roches qui y sont, nous aurions fait marquer les armoiries de Bourgogne et de Neuchâtel sur un Rocher qui servirait de borne ... ».

Voilà qui est clair et qui ne laisse plus aucun doute sur la date de la sculpture des deux écussons du milieu du Rocher de la Roche fendue.

« ... Dès lequel lieu nous avons de nouveau reconnu toutes les anciennes bornes encore existantes marquées des Armes de Bourgogne et de Neufchastel, par le haut du Crosot ... jusques au-dessus de la Montagne qui est auprès de la Fontaine Bernard, où nous avons pareillement reconnu l'ancienne borne, dès laquelle nous avons tiré le haut du Crétet à un Rocher qui sert d'ancienne borne, marqué des mêmes armoiries (chevrons neuchâtelois et croix de Saint-André bourguignonne) ».

On en trouve encore confirmation dans un nouveau traité de délimitation passé entre les comtés de Bourgogne et de Neufchastel le 28 septembre 1765³ :

¹ *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, de Matile - Régeste no IV, A. 1002 - Archives du Prince S 12, no 1.

² Truchis de Varennes : *Le Prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Morteau* - Pièces justificatives V, p. CCIX.

³ Ibidem.

¹ Truchis de Varennes : *Le Prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Morteau* - Pièces justificatives IX, p. CCXXXIV.

² Ibidem.

³ Ibidem - Pièces justificatives X, p. CCXXXVIII.

« ... Depuis le bord de la rivière Doubs en remontant du côté du midi, ledit bief des Pesles ou Goudebac servira de limites entre les deux états jusqu'au lieu appelé Roche fendue ou Portes du Locle (ou Cul des Roches). ... Ladite Roche fendue ayant été reconnue en 1704 pour borne de souveraineté, on y fit tailler en relief les armoiries de France (?) et de Neuchâtel, et n'étant pas possible d'y planter une borne, ladite roche en servira et il sera ajouté au-dessus des armoiries le chiffre 1 ... ».

Puis le « Verbal de limitation avec la Franche-Comté », exécuté en conséquence du traité de 1765, des 12-26 novembre 1766, nous renseigne exactement sur les armoiries gravées de chaque côté des précédentes :

« Les armes du comté de Bourgogne et celles de Neufchâtel ayant été taillées anciennement en relief sur celles des branches de ce rocher (de la Roche fendue ou Portes du Locle) qui est au midy de la disjonction de la Montagne de Montarban et n'étant pas possible d'y planter une borne, nous avons fait graver de chaque côté de ces armoiries, celles de France et de Neufchâtel aussi en bas relief sur deux écussons de onze pouces de hauteur sur neuf de largeur, saillans pour le tout d'un pouce et demi au-dessus desquels nous avons fait graver le chiffre 1 pour dénoter que cette partie du rocher forme la première borne de souveraineté, et au-dessous les chiffres 1766, pour désigner que ce point de limitation a été vérifié et reconnu en cette même année. Cette partie du Rocher sera indiquée par le no. 1¹.

En 1819, un nouvel acte de délimitation, par lequel le Cerneux-Péquignot est attribué à la Suisse, a été passé entre la France et Neuchâtel. Cette date figure en grands chiffres au-dessous de celles de 1766 sur le Rocher du Cul des Roches et on y grava le no 3 au-dessus de écussons en lieu et place du no 1 précédent.

¹ Un mémoire de l'époque donne plus de précisions : « ... les armoiries des deux états démontrées par deux écus surchargés, l'un des armes de l'Espagne (?) et l'autre de celles de Neuchâtel, de part et d'autre desquels nous avons fait tailler en bas relief les mêmes armes de la souveraineté de Neuchâtel formées de trois chevrons brisés et celles de France formées de trois fleurs de lys l'une et l'autre sur un écusson d'onze pouces de hauteur sur neuf pouces de largeur au-dessus desquelles armoiries, nous avons fait graver le n° 1 et au-dessous le millésime 1766 (Archives de l'Etat - Dossier Limites no 126).

Albert Piguet : « Les Rocher des Ecussons au Col des Roches » dans *Musée neuchâtelois* 1931.

LE NOTAIRE BLAISE JUNOD VOUS PRESENTE SA FAMILLE

par **Germain Hausmann**

Au hasard de nos recherches, nous avons trouvé dans le registre du notaire **Blaise JUNOD** (coté J 411 aux AENEuchâtel, vol. III, f. 1r-v) deux pages sur lesquelles il a inscrit fidèlement le nom de tous ses enfants. Si ce fait n'est pas rare à période postérieure, il surprend pour le début du XV^e siècle.

Rappelons en quelques lignes qui était ce personnage : **Blaise JUNOD** est le fils de **Michel**. On ignore sa date de naissance, mais on peut la situer vers 1508. Il épouse en premières noces le 30 mai 1528 Clauda RACINE et en deuxièmes noces vers 1575 Elise SIMONIN. Il exerce la profession de notaire dès 1530. A partir de 1546, il prend en amodiation les revenus de la seigneurie de Valangin. Sa fortune lui permettra de construire le château d'Auvernier. Il meurt en 1575 et sa pierre tombale se trouve dans le temple de Valangin.

Mais laissons-le décliner le nom de chacun de ses enfants :

[f. 1r] [écrit verticalement dans la marge] Avant ledit Jehan, j'avoie heue une fille nommée **Barbely** que morut eagée d'envyron demy I an.

[écrit normalement] en l'an Notre Seigneur corant mil cinq cens trante et ung, le mardy prochain après Penthecoste [30 avril], fut néz mon filz **Jehan**. Et furent parins, mesire (?) Jehan Fathon, mon oncle, Jehan Duboz, Jehan Conver et Jehannod Lardy. Et marymes [sic] ma belle-seur Hugeite Ysabellet, femme Philibert Buxereux, la Guillama Monnier, Pernnon Convert, Catherine Perroschet, et aultres.

[écrit verticalement dans la marge] Idem, une aultre fille après ledit Jehan nommée **Guillama**, et morut eagée d'envyront ung an et demy; item, ung aultre enfant après ladite Guillama, que sont moruz.

Mon filz, **Anthoyne** fut néz le seiziesme novembre l'an mil cinq cens trante six à troys heures devant jour. Furent parins, les honnestes Henry Vosga, ancien chastellain de Boudry, Benoy Chambrier, Anthoyne Ballod et Nicollets Gribollet. Et maraines, la recepveuse Henryette Gaudet, Catherine Fabvre, Estévenette Junod, la femme de fabvre Guillemy Vaulchez, Anthoyne, fille Guillaume Bergier, la Berte Boyvin, et aultre.

[d'une autre écriture] Ledit Anthoyne trespasa le 7 de febvrier 1590, environ mydy.

Ma fille nommée **Roze** fut née le sambdy XXII^e mars XVc XXXIX. Et furent parins, Pierre Regnaud le clerc de Cormondesche, Jacques Bernard, de Lausanne, lors mon serviteur, Claude Lardy, Chevenay, notre serviteur, et Pierre Boyvin le Jeusne. Et marines, la Roze Chambrier, ma cousine, la Jehanne, relicte Jehan Convert, la Jehannette Duboz, la servante chez Buxereux, celle chez Cortaillod, fille fut Jacques Regnaud, et aultres.

Ladite Roze trespasa à Notre Seigneur la mardy pénultiesme du moys d'avpril l'an que dessus, envyront sept heures après mydy.

Ma fille nommée **Guillama**, fut née le mardy XXV^e may (du matin à une heure après mynuyt) l'an 1540. Parens, Guillemy Vaulchiez, fabvre et mon fillieux, Blaise Junod.

Ladite Guillama morut à Notre Seigneur le vendredy XXV^e febvrier 1541 entre X et XI^e après mydy. La ... fut en icelle ... [deux lignes en bas de page illisibles].

[1v] Ma fille nommée **Freinie**¹ fut née le dymenche XIX^e de febvrier [en marge] 1542 (que fut le dymenche graz) envyront trois heures après mydy. Et fut baptisée le dymenche après le jours des brandons [26 février]. Furent parins, Guyd Fornachon, Claude Cortaillod et Guillaume, notre serviteur. Et marines, la Frene Ballod, Jehanne, femme de messyre Jehan Fathon, la Guillama, femme Loys Rossel, de Neufchastel, Catherine, feme Guillaume Cortaillod, la Claire Junod et Margueron, notre servante.

Mon filz nommé **Habraham** fut né le jeudy dixième jours du moys de may l'an XVc XLIII envyront de quatre à cinq heures après mydy et fut baptisé le dymenche suyvant, jour de Penthecoste [13 mai]. Furent parins, Monsieur le banderet de Neufchastel, Jehan Aubert, dudit lieu, Claudy Vaulchier, Jehan Cunyet, Jehan Cortaillod et Huguenin, gendre François Junod. Et marines, Madame Jehanne de Rive dit du Rozel, Claudine, fille de Madame de Corcelle, sa demoiselle, Margueron, femme Jehan Morel, receveur de Colombier et Ysabel Junod.

¹ Dans l'original, le prénom **Fresne**, biffé, a été remplacé par **Freinie**.

POESIES

éditées par Germain Hausmann

Le généalogiste fait certaines fois des rencontres qui le font rougir. J'étais benoîtement en train de compulser les registres d'un notaire du XV^e siècle, chanoine de son état, dont nous tairons charitablement le nom, lorsque, tout à coup, je tombai sur deux chansons érotiques. J'ai choisi de vous faire partager ma surprise, mais, attention, ces pièces de poésie virile sont réservées à un public averti... En effet, pour les comprendre, il faut savoir l'ancien français.

Salir du boiz

Complainte du XV^e siècle
(Source : Notaire, M 31, f. 78r)

Salyr du boiz bien faicte t'amusecte,
pour votre amour me suis venuz esbatre,
pour votre amour, pour voz gent pusalaigne.

Salir du boiz.

Adon, l'a pris par la main qui blanchoye
et l'a getit sur l'erbe qui verdoie,
troit foy ly fit pour la frècheur de l'erbe.

Salir du boiz.

Et encor trois pource qu'el es tant belle
et encor trois pource qu'el es pucelle;
se sont neuf foy quant la belle est levée.

Sailir du boiz.

Adon, ly a dit Orde Villiart : «Que diront
nous à Madame la Roïne ?»
«Nous ly diront une très grant mesonge.»

Salir du boiz.
«Nous ly diront que ou préz
n'i a point une tant belle espine.
Gar y'n'en puis se n'en suis banyollée.»

Salir du boiz.

* * *

(Source : Notaire, M 31, f. 96)

Je fuit l'aulture jour en ung lieux où estoient plusieurs fillietes.
Je les basit mult doucement et si touchit leurs mamellectes.
Et puis d'enquil je me parane pour moy aler esbaloye.
Et, elles me rapellent en riant : «Venez avec nous couchier !».



Manon Lescaut par Maurice Leloir
(Archives E.N.)

51^e ET 52^e REUNIONS DE LA FAMILLE BILLE DE BOUDEVILLIERS

par Simone Bovey et Louis Barrelet

Les descendants de Frédéric BILLE (1821-1895) et de son épouse Julie, née DUVOISIN, se sont réunis à l'Hôtel Jean-Jacques Rousseau, à La Neuveville, le 26 octobre 1997 et le 25 octobre 1998. En 1997, une quarantaine y participèrent et 18 cousins et familles s'étaient excusés. En 1998, 45 étaient présents et 20 excusés.

Pour 1997, nous avons enregistré 9 naissances, 4 mariages, 2 décès et pour 1998, 6 naissances, 4 mariages et 1 décès.

Notre cousin Maurice CHAPPAZ a reçu en octobre 1997 le Grand Prix Schiller et s'est vu récompensé pour l'ensemble de son œuvre par le Goncourt de la poésie. Corinna BILLE avait, de son côté, reçu la Bourse Goncourt de la nouvelle.

René-Pierre BILLE (1915) édite un album de photographies grand format sur les animaux : *Mes plus belles rencontres*¹.

En octobre 1998 a été fondée une Association EDMOND-BILLE. Elle a pour buts de redécouvrir la personnalité d'Edmond BILLE (1878-1959) et de produire un inventaire, aussi complet que possible, de son œuvre.

¹ Ouvrages photographiques de René-Pierre BILLE parus aux Editions Slatkine, à Genève :

- *Animaux de forêt - Vie sauvage* (1997)
- *Mes plus belles rencontres* (1998).

LIENS DE PARENTE

par Louis Barrelet

Le probans¹

En remontant, en français (en latin) :

le père (pater), la mère (mater) ;
le grand-père, l'aïeul (avus), la grand-mère, l'aïeule (avia) ;
l'arrière-grand-père, le bisaïeul (proavus) ;
l'arrière-arrière-grand-père, le trisaïeul (abavus) ;
le quadrisaïeul, le 4^e aïeul (atavus) ;
le 5^e aïeul (tritavus) ;
... les aïeux, les ancêtres (majores, antecessores).

En descendant, en français (en latin) :

le fils (filius), la fille (filia) ;
le petit-fils (nepos), la petite-fille (neptis) ;
l'arrière-petit-fils (pronepos)
l'arrière-arrière-petit-fils, le 3^e petit-fils (abnepos) ;
3 fois arrière-petit-fils, 4^e petit-fils (adnepos) ;
4 fois arrière-petit-fils (trinepos) ;
... les descendants (posteriores).

Chacun possède, au maximum, 2 parents, 4 aïeux, 8 bisaïeux, 16 trisaïeux, 32 4^e aïeux... soit, pour chaque génération, une progression géométrique de raison 2, mais par le jeu des cousinages, on peut n'avoir que 4 bisaïeux, 8 trisaïeux... différents. C'est-à-dire qu'à une certaine époque, dans les générations anciennes, quelques mêmes aïeux peuvent se trouver dans des lignées paternelles et maternelles. Cela s'appelle l'implexe des ancêtres. C'est ce qui explique pourquoi la population n'est pas plus nombreuse en progression en remontant les générations.

¹ Probans : personnage de départ d'une généalogie familiale, appelé *de cujus* en généalogie successorale.

QUESTIONS ET REPOSES

98 R 13

M. Pierre-Arnold BOREL

Mme Chantal ROELLY, à Villeneuve d'Ascq, recherchait l'ascendance de **Jean-Pierre VUILLEUMIER**. Bourgeois de Tramelan et de Valangin, il est l'époux de Marianne MATHEY et le fils de Jean-Pierre, lui-même né le 18 septembre 1692 et marié, dès 1720, à Catherine MATHEY. Il est le petit-fils de Jehan, sautier, fils d'Abram, justicier, et petit-fils de Jehan qui quitte la communauté de La Sagne, le 20 octobre 1621, pour aller s'établir en l'Evêché de Bâle. Il acquiert la bourgeoisie de Tramelan le 22 octobre 1642.

99 Q 01

M. Michel STEIGER, La Tour-de-Peilz

Recherche informations concernant **Abraham BOREL** qui épouse en 1728 **Marie MATHEY**.

99 R 01

M. Pierre-Arnold BOREL

Abraham BOREL, fils de feu Blaise, laboureur à La Brévine, naît à Couvet où il est baptisé le 22 février 1702 ; il y épouse le 7 février 1728 **Marie MATHEY**, fille de feu Samuel, des Chaux et du Locle, veuve d'**Abraham MATHEY-DORET** des mêmes lieux. **Abraham BOREL** fait enterrer sa femme à La Brévine sans autorisation des autorités. Il se soumet, après excuses, à payer 20 batz à la paroisse et les frais de secrétaire de mairie et de sautier le 25 juillet 1728. (*Archives de La Brévine, procès-verbaux*).

Pourrait aussi être **Abraham BOREL**, fils de Blaise, baptisé à Couvet le 29 juin 1691...

99 Q 02

M. Jean-Yves BARBIER, Sainte-Foy-lès-Lyon (France)

Cherche l'ascendance de **Susanne-Madelaine GORGERAT**, épouse de **Pierre BARBIER**, fils de David, tous deux de Boudry.

99 R 02

M. Pierre-Arnold BOREL

Susanne-Madelaine GORGERAT, fille de David, bourgeois de Boudry, tambourinier et crieur public du bourg, et de Susanne VOULLLOUX, originaire de Lonay au Pays de Vaud, terres de LL. EE. de Berne. Susanne est baptisée au temple de Boudry le 15 octobre 1724. David son frère est baptisé à Lonay le 23 juin 1726. Susanne-Madelaine épouse à Boudry, le 14 octobre 1752, Pierre BARBIER fils de David bourgeois dudit lieu.

David GORGERAT, père de Susanne-Madelaine, est fils de David et de Salomé CHERLAND. Il est baptisé au temple de Boudry le 17 novembre 1695. David est cloutier et maréchal-ferrant. Son frère Jean-Frédric est baptisé le 30 oct. 1692.

Salomé CHERLAND, épouse de David GORGERAT, décède vers mars 1725 (voir autres détails dans *Chronique de famille Gorgerat*, de P.-A. Borel).

99 Q 03

M. Jean-Yves BARBIER, Sainte-Foy-les-Lyon (France)

Recherche l'ascendance de **Marguerite GORGERAT**, fille de Claude, épouse de Pierre BARBIER, fils de Guillaume.

99 R 03

M. Pierre-Arnold BOREL

Marguerite GORGERAT, fille de Claude ancien d'Eglise et maître-bourgeois de Boudry, et de Jeanne EMONET communière de Boudry, baptisée le 22 avril 1694 au temple de Boudry, épouse par contrat de mariage du 23 janvier 1717 Pierre BARBIER fils de Guillaume dudit lieu. Témoin : Pierre GORGERAT frère de la mariée ; Jean Frédéric GRELLET, notaire.

Pierre GORGERAT, grand-père de Marguerite, décédé avant 1653 est fils de Guillaume, vigneron. Veuve de Pierre, Madelaine VOUGA est fille de Jaques, lui-même fils de Pierre qui est fils de Pierre, et de Perrenon RIBAUX fille de Pierre, fils de Guillaume, de Bevaix.

Le 24 janvier 1653, Magdelaine VOUGA reconnaît les biens fonciers qu'elle possède en indivis avec Guillaume, Abram, Pierre, Jeanne, Louise et Marie, ses enfants.

99 Q 04

Joseph MOYSE, Le Prélot (France)

Recherche renseignements sur la famille **BALLANCHE**, communière d'Auvernier et de Peseux, bourgeoise de Neuchâtel, venue s'établir au comté de Neuchâtel en Suisse depuis la Combe d'Abondance au Val de Morteau.

99 R 04

M. Pierre-Arnold BOREL

Jean BALLANCHE est cité à Peseux en 1497 ; au dit lieu son engagère d'une vigne avec son fils le 29 juin 1504. Le nom de sa femme nous est inconnu. Enfants : Pierre (ligne directe) et Antoine, maître masson ; cité bourgeois de Neuchâtel en 1577. Il épouse Jehanne JEHANROULET fille de Pierre, de Peseux ; leur fils Antoine.

Pierre BALLANCHE, escoffier à Peseux (Peseul) en 1543. Déjà cité dans un acte daté du 19 avril 1549, comme étant décédé. Il avait épousé Marguerite JEHANROULET, fille de Pierre maire de La Côte. Enfant : Jaques (ligne directe).

Jaques BALLANCHE, vigneron, possède vignes à Peseux et à Auvernier. Cité en 1530 et en 1536. Il a épousé, avant 1533, Jehanne BAULJON, fille de Pierre, d'Auvernier. Elle reconnaît posséder une maison sise à Auvernier en date du 23 août 1569. Leus enfants sont : Jaques ; il meurt avant 1601. Jehanne CHAILLET, d'Auvernier est citée comme étant sa veuve le 4 avril 1603. Leur fille Jehanne est l'épouse d'Abram CHOUPPARD, d'Auvernier. Pierre ; il reconnaît ses possessions à Auvernier le 4 avril 1603. Il est père d'un fils : Jaquillion. Moÿse (ligne directe).

Moÿse BALLANCHE ; le 26 mars 1583, il achète une vigne à Creuse au vignoble d'Auvernier. Reconnaissance de ses nombreuses vignes d'Auvernier le 4 septembre 1601, ainsi que de ses prés à La Torta et sa maison au village, par ses hoirs. Traité de mariage avec Blaisa GRANDJEHAN, d'Auvernier, fille de feu Jacques. Leur fille Elise se marie avec Guillaume MEURON, fils de Daniel. Guillaume est notaire à Saint Sulpy au Vauxtravers. Veuf, Moÿse épouse en secondes noces Jehanne FORNACHON, fille de Michel, à Peseux.

99 Q 05

Walter GUIDROZ, Houton TX, USA

Recherche ses ancêtres suisses, en particulier dans le canton de Neuchâtel : les familles **GUIDROZ**, **GINDROZ**, **GINDRAUX** qui ont vécu aux Bayards (Petit-Bayard).

99 Q 06

M. Manuel AICHER, Dietikon

Recherche la famille de **Jean Henri GINDROZ**.

99 R 06

M. Pierre-Arnold BOREL

Jean Henri GINDROZ, fils d'Antoine, fils de Pierre Louis, communier de Bottens et de Poliez-Pittet au district d'Echallens, naît à Gorgier le 26 novembre 1801. Antoine, fils de Pierre Louis, épouse le 18 juillet 1801 à Saint-Aubin Marie fille de feu Jean-Jaques PERDRIZAT, communier d'Onnens, district de Grandson. Pierre Louis GINDROZ, résidant à Gorgier au lieu dit « Chez la Tante », est reçu habitant et paroissien de Saint-Aubin le 1^{er} janvier 1798.

(Registre des procès-verbaux de Gorgier, 1788-1795, fo 395).

Il est aussi accordé une attestation honorable à Antoine, son fils, pour les deux ans de séjour dans ce lieu.

(Ibidem, fo 481).

99 Q 07

M. Pierre-Yves PIECE, Bex

Recherche ascendance de Félix HUGUENIN-VUILLEMIN, communier du Locle, des Ponts-de-Martel et de La Chaux-du-Milieu, né en ce dernier lieu le 1^{er} novembre 1782, domicilié à La Chaux-de-Fonds. Veuf de Charlotte RACINE, il épouse le 14 mai 1831 Mélanie GRANDJEAN-PERRENOUD-COMTESSE, fille d'Henry, des Ponts-de-Martel.

99 R 07

M. Pierre-Arnold BOREL

Jean Frédéric HUGUENIN-VUILLEMIN, fils de Jacob, bourgeois de Valangin est baptisé à La Chaux-du-Milieu le 18 octobre 1744. Il y épouse le 15 mars 1766 Marianne MATTHEY-GUENET, fille de Pierre, du Locle et domicilié à La Brévine.

Ils sont les parents d'une nombreuse famille dont Marianne née en 1769, Frédéric-Louis né en 1777, Félix né en 1782, Charles-Aymé né en 1787 et établi à Besançon.

Jacob HUGUENIN-VUILLEMIN, fils d'Abram, épouse Jeanne-Marie SANDOZ, fille de David, du Locle, bourgeois de Valangin. Elle meurt aux Ponts-de-Martel le 28 novembre 1778 à l'âge de 70 ans. Enfants connus : Jean-Frédéric né en 1744, Jacob né en 1746 et décédé en 1779, époux d'Henriette ROBERT-CHARRUE, fille de David, puis Théodore né en 1751 et Charles-Daniel né en 1754.

Abram HUGUENIN-VUILLEMIN est décédé avant 1744. Ses fils Abram et Jacob sont cités.

99 Q 08

Dayl ROSS, Victoria, Australie

La question nous est transmise par Mme Claudine GAGNEBIN, à Neuchâtel. « Mon trisaïeul Auguste LEUBA (1795-1874), fils d'Henri (1759-1811), horloger à Neuchâtel, était un commerçant prospère à Colombier. Auguste s'était associé à Albert BARRELET qui faisait venir du coton du Brésil pour les moulins de Cortaillod. Albert BARRELET, de Boveresse, homme de loi, était intéressé dans ces moulins ; il avait inventé une encre pour imprimer le coton. Auguste LEUBA recevait le coton d'un Suisse nommé STEIGER, planteur dans la province de Bahia. »

« La fille d'Auguste, Louise, a épousé Paul BARRELET, fils d'Albert. Le couple émigra au Brésil chez DE MEURON pour y cultiver le tabac pour la compagnie de tabac de Préfargier. »

« Ernest LEUBA, mon bisaïeul, troisième fils d'Auguste, émigra en Australie avec les PURY, DESCHAMPS et CASTELLA pour planter la vigne dans la région de Melbourne où il se maria avec Anna, originaire de Suisse alémanique. Mais en 1864 son père lui proposa d'aller au Brésil, d'abord pour travailler chez les DE STEIGER ; il se rendit ensuite chez sa sœur Louise dans le Pernambuco. C'est là que naquit mon grand-père Samuel LEUBA. »

« Ernest pensa que l'avenir était dans les plantations sucrières ; elles étaient pourtant moins rentables depuis l'abolition de l'esclavage au Brésil. Les LEUBA, en 1868, achetèrent un île en face des Fidji en Océanie et s'y installèrent. Ernest perdit la vie deux ans plus tard lors d'une révolte des indigènes. Anna revint alors à Colombier avec leurs deux fils et leurs deux filles. En 1883, on trouve la famille définitivement en Australie, faisant quelques séjours en Suisse, leur patrie d'origine. »

« Mon aïeul, Samuel LEUBA, a épousé en 1890 Cécile PARIS, d'une famille de Neuchâtel. Marie WEBER, la mère de Cécile d'origine bernoise, est née en 1840 et décédée en 1885. Nicole, fille de Paul BARRELET et de Louise née LEUBA, vit à Paris. On sait qu'elle a une sœur qui a épousé Henri CHABLE, architecte à Neuchâtel. Voici l'histoire de ma famille. »

« Henriette JEANRENAUD née LEUBA était la filleule de Mme Henriette DU PEYROU née DE PURY. La fortune des DU PEYROU a été faite en Guyanne hollandaise et au Brésil. Les DU PEYROU ont-ils eu des descendants ? »

99 R 08

M. Pierre-Arnold BOREL

Henriette DU PEYROU née DE PURY, fille d'Abraham, de Monlési (1751-1818), n'a pas eu de descendance.

99 Q 09 **Joshua LITTLEFIELD, Wellesley MA, USA**

Recherche l'ascendance d'**Auguste JEANNERET-GROSJEAN**, du Locle.

99 R 09 **M. Pierre-Arnold BOREL**

Auguste JEANNERET-GROSJEAN est fils de Félix. Né au Locle le 15 avril 1812 et baptisé au mostier du Locle le 7 mai suivant, il épouse en 1838 Amalie Marianne WALTER, fille de Jean Guillaume et d'Agathe née WALTER. Leur fille Fanny Charlotte est née le 20 juillet 1842 et baptisée dans la foi protestante.

Félix JEANNERET-GROSJEAN, fils d'Abram, est né à La Chaux-du-Milieu le 7 février 1774 et a été baptisé le 13 du même mois. Il est horloger et son passeport lui permettant de se rendre à Paris est daté du 2 mai 1814. Veuf de Lydie MOURIER, fille de Daniel et Charlotte VUAGNEUX, décédée le 6 avril 1804 à l'âge de 30 ans, il épouse, le 20 juin 1805, Lydie PERRET, fille de feu Abram, de son vivant maire de La Sagne.

Abram JEANNERET-GROSJEAN, fils d'Abram-Louis est né rière La Chaux-du-Milieu. Il épouse, le 29 avril 1769 à La Chaux-du-Milieu, Marie-Magdelaine HUGUENIN-VIRCHAUX, fille d'Abram, du Locle, et de Susanne Marie HUGUENIN BERGENAT. Tous deux s'obligent, en date du 26 avril 1783, pour 4200 livres faible monnaie. Marie-Magdelaine meurt au Locle le 13 décembre 1812 à l'âge de 70 ans et 3 mois.

Abram-Louis JEANNERET-GROSJEAN, fils de Daniel, est né au Crozot le 1^{er} novembre 1711. Il est horloger. Le 4 août 1731 il s'oblige pour 117 livres faible monnaie, assisté de sa mère. Le 3 février 1767, émancipation de ses fils Abram et Daniel, leurs frères et sœurs étant mineurs. Abram-Louis a épousé Marie-Françoise JACOT, dentelière, le 17 janvier 1739 au mostier du Locle.

Daniel JEANNERET-GROSJEAN, fils d'Abraham est dit majeur le 22 avril 1699. Le 16 avril 1768, il avait acheté une maison et sa terre sise aux Gillottes, quartier du Crozot. Il a épousé, le 9 février 1704 avec quittance de dot, Marie JEANNERET dit le GRIS, fille d'Abram, lui-même fils de feu Daniel et d'Elisabeth JEANNERET dit MAIRE. Lors de leur mariage, le père de Marie JEANNERET dit MAIRE lui fait résignation d'une terre arable au Crozot.

Abram JEANNERET-GROSJEAN, fils de Daniel, épouse Marie HUGUENIN du MITAND, fille du conseiller de commune Abram. Elle apporte en dot le maix de terre et hostau du Cernil de Communion, dit Le Grand Cernil, sis au Crozot (pour la suite, consulter le *Livre de raison et chronique de famille - Les quartiers de Jean Samuel Jeanneret-Grosjean 1810-1853*, p. 31 ss, par P.-A. Borel).

99 Q 10 **Mme Anne-Marie RITTERSHAUS, Neuchâtel**

Recherche l'ascendance de **David MARTIN** (1750-1805), fils de David et de Marie-Esabeau BEDAUX, sa femme.

99 Q 11 **Mme Anne-Marie RITTERSHAUS, Neuchâtel**

Recherche l'ascendance de **Guillaume BINDITH**, fils de Guillaume, de Boudry, décédé avant 1787, et de Marie-Marguerite EMONET, fille d'Isaac, de Boudry, sa femme.

99 Q 12 **M. Laurent DE WECK, Neuchâtel**

Recherche l'ascendance de **Daniel-François JEANRENAUD**, mort à Neuchâtel le 8 février 1746. Il a épousé, à Travers, le 14 juin 1735, N... L'ECUYER.

99 Q 13 **M. Jacques BOURQUIN, Besançon**

Recherche l'ascendance des frères **Abraham, Jean et Claude CALAME**, du Locle, partis s'installer à Allenjoie et Fesch-le-Châtel à la principauté de Montbéliard au cours du XVII^e siècle. Claude est né le 16 août 1647 à Goumois (Goumoy) alors terre de Franquemont; Abraham et Jean ont épousé deux sœurs, respectivement Elisabeth et Catherine DE PLACE, originaires de Courtelary en Ergüel. Ces CALAME ont eu une nombreuse descendance : co-juges, anciens d'Eglise et maires dans les communes voisines de Fesch-le-Châtel, Allenjoie, Dampierre-les-Bois et Dambenois.

99 Q 14 **M. Laurent DE WECK, Neuchâtel**

Recherche la descendance de **Charles GOLAZ**, baptisé en la collégiale de Neuchâtel le 14 juin 1786, fils illégitime de Marguerite GOLAZ, fruit d'une liaison avec Thadée O'DUNNE, lui-même fils de Jacques-Bernard O'DUNNE, ambassadeur de Louis XVI à la cour du Portugal et qui, couvert de dettes, se réfugia à Neuchâtel de 1786 à 1807.

99 Q 15

Katrina DE PIERRE, Québec

Recherche des informations relatives à **Jacques DE PIERRE**, bourgeois du Vercels, dont les trois fils, Simon, Claude et Marc étaient à Neuchâtel au début du XVI^e siècle. Claude est la souche des branches neuchâteloises, dont l'une fut anoblie par le roi de Prusse en 1729.

99 Q 16

Katrina DE PIERRE, Québec

Recherche des informations relatives à **Jeanne Antoine DE PIERRE**, fille de Claude Antoine et de Catherine PERY. Elle a épousé à Lièremont en 1786 Mathieu CHARGOT.

99 Q 17

Jack DEVLIN, USA

Recherche l'ascendance d'**Edouard VON KAENEL**, né le 14 mai 1853, décédé aux Geneveys-sur-Coffrane le 14 décembre 1935, et de son épouse, Cécile Anna née NICOUD le 12 octobre 1855, décédée le 11 février 1891 à Berne.

99 Q 18

Olivier MOMMEJA, Paris

Recherche l'ascendance de **Charles Frédéric PETITPIERRE**, bourgeois de Neuchâtel et dit conseiller de commune à Couvet. Il est le père de Lucienne Aspasia PETITPIERRE, née le 24 mars 1800 à Couvet et mariée le 30 septembre 1826 à Couvet avec Emile Paul François FAVRE, ressortissant français et négociant, né le 20 juin 1796 à Nantes Ponts Outre-Loire.

MOUVEMENTS DES MEMBRES EN 1998

Nouveaux membres :

BARBIER Jean-Yves, 10 rue Dr Jean Barbier, F-69110 SAINTE-FOY-LES-LYON
 BERTHOUD Jean, Fbg de l'Hôpital 58, 2000 NEUCHATEL
 BOREL-PETITJAQUET Bernard, 77 rue Caulincourt, F-75018 PARIS
 BOREL Philippe René, rue de Moillebeau 3d, 1209 GENEVE
 BOSSERT Jeanne, rue de la Dîme 72, 2000 NEUCHATEL
 BUDA Gérard, 13 rue de l'Etang, F-67340 DEHLINGEN
 FAVRE Paul, imp. du Lion-d'Or 10, 2400 LE LOCLE
 FRAINIER Maurice, rue des Prés 45, 2017 BOUDRY
 GAGNEBIN Claudine, rue de la Concorde 19, 2000 NEUCHATEL
 GONTHIER Béatrice, rue Plaisance 7, 1400 YVERDON-LES-BAINS
 JACOT-GUILLARMOD Frédéric, rue des Allobroges 9, 1227 CAROUGE
 JORDAN Bernard, rue de la Côte 82, 2000 NEUCHATEL
 JUILLARD Marie-Claire, 79 rue Théodore Deck, F-68500 GUEBWILLER
 KLAUSER Eric, ch. de Monteillier 6, 2114 FLEURIER
 LE CLERC André-Hubert, 39 rue de la Bastille, F-44000 NANTES
 MATHIS Philippe, av. des Boveresses 2, 1010 LAUSANNE
 MOMMEJA Olivier, 19 rue Brézin, F-75014 PARIS
 MOREL Daniel-Louis, Grand'rue 7a, 2054 CHEZARD-SAINT-MARTIN
 PERRENOUD Jean-Paul, ch. du Fief-de-Chapitre 10, 1213 PETIT-LANCY
 PIECE Pierre-Yves, av. de la Gare 18, 1880 BEX
 ROULET Pierre-Alfred, Les Champs-Blancs 75, 1279 CHAVANNES-DE-BOGY
 ROSENKRANZ Liliane, Sportweg 17, 3800 INTERLAKEN
 SCHNEITER Emile, av. Florimont 2, 1006 LAUSANNE
 VAUCHER Claude, rue des Lattes 17, 1217 MEYRIN

Démissions :

BLASER Daniel, ch. des Airelles 20, 1020 RENENS
 BOVET Maurice, Grandchamp 11, 2015 AREUSE
 GONTHIER Béatrice, rue Plaisance 7, 1400 YVERDON-LES-BAINS
 DE TRIBOLET Jean-Jacques, rue Jeanne-de-Hochberg 1, 2000 NEUCHATEL

L'effectif de nos membres s'élève donc, sauf erreur ou omission de notre part, à 121 en ce début d'année.